
RAPPORT ANNUEL 2022

Comité d'examen du
programme de
défense biologique
et chimique

Jonathan Van Hamme, Ph.D.
(président)
Heather Durham, Ph.D.
Heinz-Bernhard Kraatz, Ph.D.

Mars 2024

Droit d'auteur 2024

Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique

Le contenu du présent rapport est assujéti aux dispositions de la Loi sur le droit d'auteur, aux lois, politiques et règlements du Canada et aux accords internationaux. Ces dispositions permettent d'identifier la source de l'information et, dans certains cas, d'interdire la reproduction de documents sans permission écrite.

RAPPORT ANNUEL 2022

COMITÉ D'EXAMEN DU PROGRAMME DE DÉFENSE BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
RÉSUMÉ	4
ACTIVITÉS DU COMITÉ EN 2022.....	5
CONCLUSIONS	42
RECOMMANDATIONS.....	43
ÉTAT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ.....	44

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a pour politique d'exercer des pressions en vue de faire adopter à l'échelle mondiale des traités exhaustifs et vérifiables interdisant toutes les armes biologiques et chimiques. Dans cette optique, notre pays est partie prenante de la *Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction* (aussi appelée Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines, ou CIABT), et de la *Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques et sur leur destruction* (appelée aussi Convention sur l'interdiction des armes chimiques, ou CIAC).

Toutefois, tant que la menace découlant de telles armes subsistera, que ce soit parce que des États ou des groupes non étatiques en possèdent ou en posséderont, notre gouvernement a le devoir manifeste de veiller à ce que les membres des Forces canadiennes soient équipés et formés pour se prémunir contre une exposition à des agents biologiques et chimiques employés à des fins guerrières. Cette protection est nécessaire non seulement durant les missions à l'étranger, mais également si des militaires interviennent au Canada lors d'attaques terroristes ou d'autres urgences nationales impliquant de telles substances.

Cela dit, la population canadienne de même que la communauté internationale réclament l'assurance que la politique du gouvernement, à savoir de maintenir uniquement une capacité défensive dans ce domaine, est respectée à la lettre, et que les éventuels travaux de recherche et de développement ou les activités de formation en ce sens s'effectuent de manière professionnelle moyennant un minimum de risques pour la sécurité publique ou l'environnement.

Pour le garantir, en mai 1990, le ministre de la Défense nationale a ordonné la mise sur pied du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique (CEPDBC ou « le Comité ») en complément du Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la Défense. À présent, le CEPDBC œuvre en dehors du gouvernement. Son mandat consiste à examiner de manière indépendante les travaux de recherche et les activités de formation touchant la défense biologique et chimique (DBC) auxquels s'adonne le ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces canadiennes, dans le but de vérifier si ces activités ont un caractère purement défensif et se font de manière professionnelle, tout en posant un minimum de risques à la sécurité publique ou à l'environnement.

Normalement, le comité comprend trois spécialistes de disciplines scientifiques en rapport avec la DBC comme la chimie, la microbiologie et la toxicologie ou neurologie. Un d'entre eux est choisi par le Comité lui-même pour le présider. Les nouveaux membres sont désignés par le président, à partir de candidatures proposées par des sociétés et des associations professionnelles telles que la Société royale du Canada, la Fédération canadienne des sociétés de biologie, la Société canadienne des microbiologistes, l'Institut de chimie du Canada, la Société de toxicologie du

Canada et l'Association canadienne des neurosciences. Le président veille également à ce qu'un membre du personnel administratif exerce les fonctions d'officier de direction pour le Comité.

Voici sa composition au 1^{er} avril 2021 :

Dr. Jonathan Van Hamme (président du Comité)
Professeur de microbiologie, Université Thompson Rivers

Dr. Heather Graham
Professeure de neurologie et de neuro-chirurgie, Institut et hôpital neurologiques de Montréal, Université McGill

Dr. Heinz-Bernhard Kraatz
Professeur de chimie, Université de Toronto

Le Brigadier-général (retraité) J. J. Selbie agit à titre d'officier de direction auprès du Comité.

Activités cycliques annuelles du Comité :

- Séances d'information portant sur les questions de DBC données à Ottawa par des représentants du Quartier général de la Défense nationale (QGDN) et de Affaires mondiales Canada (AMC).
- Visite d'une sélection d'établissements d'instruction et de formations ou d'unités opérationnelles des FAC où ont lieu des activités DBC, ainsi que des centres R et D gouvernementaux connexes (pour la plupart relevant du MDN) comme Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) situé à Suffield, en Alberta (où nous nous rendront chaque année).
- Participation à divers exercices de DBC, cours de formation, ateliers, séminaires, colloques, etc. organisés par les FAC ou le MDN.
- Publication diffusée dans le domaine public d'un rapport annuel qui contient des observations, des constatations et des recommandations clés.

Les rapports annuels du Comité, qui remontent jusqu'en 1991, peuvent être consultés sur le site Web du CEPDBC (www.cepdbc.ca). Aucun rapport n'a été publié en 2010 à cause d'un retard dans le renouvellement du mandat du Comité.

Le travail du Comité est financé grâce à une contribution du ministère de la Défense nationale.

RÉSUMÉ

Son programme de séances de visite et de vérification en 2021 n'ayant révélé aucun indice à l'effet contraire, le Comité conclut que :

- le MDN et les FAC respectent pleinement la politique du gouvernement du Canada pour ce qui est de maintenir une capacité de lutte biologique et chimique purement défensive;
- les travaux de recherche et de développement et les activités de formation DBC menés par le MDN et les FAC respectent les obligations du Canada en tant qu'État partie à la CIABT et à la CIAC;
- selon les observations du Comité, les travaux de recherche et de développement ainsi que les activités de formation DBC menés par le MDN et les FAC ne posent aucune menace apparente pour la sécurité publique ou l'environnement;
- bien qu'il y ait toujours place à l'amélioration, le programme DBC, dans son ensemble, est mené de manière professionnelle;
- le programme DBC est sans pratiques dissimulées ni duplicité.

De temps à autre, le Comité discerne des besoins d'améliorer les pratiques et procédures en matière de sécurité et d'environnement ou le professionnalisme du programme DBC, qu'il exprime sous forme d'observations générales ou de recommandations particulières.

Le Comité propose cette année six nouvelles recommandations. Nous continuerons également de poursuivre avec les autorités du MDN et des FAC une résolution mutuellement satisfaisante des trois recommandations formulées dans les rapports annuels précédents.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EN 2022

- **Conférence CNRNe Convergence Canada (Gatineau, 12-13 avril) :** L'officier de direction du comité a assisté à la conférence de cette année en tant qu'observateur. Organisée par l'éditeur du magazine *CBRNe World*, la conférence réunit des représentants d'agences de gouvernements alliés, d'universités et de l'industrie pour échanger des informations et des idées concernant la lutte contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosives (CBRNe) par la pratique, la science et la technologie.
- **Forces maritimes du Pacifique (Esquimalt, 9 mai) :** Le personnel et les instructeurs en DBC ont informé le Comité sur la politique et la doctrine en DBC de la Marine royale canadienne (MRC), l'organisation à bord en DBC, l'équipement, les tactiques, techniques et procédures, la formation. Le Comité a visité l'École de contrôle des avaries des Forces canadiennes GALIANO, où se déroule la formation en DBC, et le NCSM OTTAWA. Nous avons également rencontré le commandant de la BFC Esquimalt.
- **RDDC Centre de recherche Suffield (CRS) (11-13 mai) :** En rencontre avec le directeur du centre et le personnel, nous avons suivi un programme de présentations et de discussions suivantes :
 - une présentation globale et une discussion du rôle, de la mission et des tâches du CRS, de son organisation, son infrastructure, son allocation des ressources, sa dotation en personnel, ses activités et initiatives notables entreprises au cours de la dernière année, ses engagements interministériels et internationaux, et d'autres points importants ;
 - une présentation générale et une discussion du programme courant de R et D de DBC et des projets associés en cours au CRS ;
 - un examen de tous les contrats de R et D de DBC attribués à des organismes externes et des présentations sur une sélection de contrats par les chercheurs sous contrat ;
 - discussions avec les chefs des sections de défense contre les menaces biologiques, de défense contre les menaces chimiques, et de la gestion des victimes, sur leurs travaux ;
 - une mise à jour sur la surveillance des recherches potentiellement à double usage préoccupantes (RDUP) ;
 - discussion des aspects de la menace des armes chimiques et biologiques ayant un impact significatif sur les travaux actuels de R et D ;
 - un examen et discussion des inventaires d'agents microbiologiques ou viraux et des toxines, y compris les protocoles et procédures pour leur gestion ;

- inspection des stocks microbiologiques, viraux et de toxines et des installations de laboratoire ;
- un examen et discussion des stocks d'agents chimiques, y compris les protocoles et procédures de gestion ;
- inspections de certains stocks chimiques ;
- une mise à jour sur la conformité du CRS à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, et à ses règlements associés ;
- une revue et discussion des transferts d'agents chimiques ou de matières biologiques pathogènes provenant du CRS au cours de la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 avril 2022 ;
- une présentation et discussion du programme de formation en DBC et d'autres activités au Centre de technologie antiterroriste ;
- un examen et une discussion du programme de sécurité en place et des questions connexes, y compris :
 - une indication de tout suivi supplémentaire donné en réponse à l'exposition à un agent qui nous a été signalé en octobre dernier,
 - un résumé des situations dangereuses ou «quasi-accidents» impliquant de substances biologiques ou chimiques ayant survenus au cours de l'année écoulée et les mesures prises en réponse,
 - l'état du programme de protection contre le feu
 - l'état du programme de protection respiratoire
 - l'état du programme de certification des travailleurs manipulant les agents chimiques
 - l'état du programme de surveillance de l'acétylcholinestérase (AChE)
 - l'état de la mise en œuvre des recommandations du rapport du commissaire aux incendies de 2017,
 - l'état du plan intégré d'intervention d'urgence,
 - l'état du Système de gestion de la sécurité et de l'environnement ;
- des rencontres privées avec l'officier de la sécurité générale, le président du Comité sur la sécurité biorisque et le président du Comité sur la sécurité chimique ;

- l'observation d'un exercice d'intervention d'urgence de la section de la défense contre les menaces biologiques ;
 - une rencontre avec le médecin-chef de la BFC Suffield pour nous mettre à jour sur l'état de préparation de la Section médicale de la BFC Suffield (1 détachement d'ambulance de campagne Suffield) à répondre aux incidents impliquant un agent biologique ou chimique ;
 - une rencontre avec le conseiller médical du CRS pour nous mettre à jour sur les aspects médicaux du programme de santé et sécurité du Centre ;
 - un examen et une discussion du programme courant de développement des infrastructures et sur d'autres problèmes liés aux services ministériels (y inclus la rénovation du bâtiment 010 et la réponse connexe aux exigences du Conseil canadien de protection des animaux;
 - un examen et une discussion sur le programme actuel de la gérance environnementale, y compris une réunion privée avec le responsable de l'environnement ;
 - un examen et une discussion sur la découverte et l'élimination de toute munition déterrée et soupçonnée de contenir un agent de guerre chimique ou biologique ;
 - un survol des programmes actuels de sécurité physique et de l'information ;
 - un survol et une discussion sur les développements locaux reliés aux recommandations pertinentes que contenait notre Rapport annuel de 2021 ;
 - une rencontre avec le commandant de la BFC Suffield ;
 - un compte rendu des observations et conclusions initiales du Comité au directeur du centre.
- **2^{ème} Escadre de l'ARC, Bagotville (27 mai)** : Les discussions avec le commandant de l'escadre et avec l'état-major nous ont donné un aperçu de la capacité expéditionnaire de l'ARC, ainsi que des mesures visant à défendre les forces aériennes déployées contre les menaces de guerre biologique et chimique.
 - **Direction du renseignement scientifique et technique - (QGDN Ottawa, 30 mai)** : La Comité a été informé de l'évaluation actuelle de la menace des agents de guerre biologique et chimique.
 - **Sous-ministre adjoint (Politiques) – (QGDN Ottawa, 30 mai)** : Avec l'aide de représentants d'Affaires mondiales Canada (AMC), le Comité fut informé des changements récents dans l'univers de la sécurité stratégique, ainsi que sur le statut de la CIAC et de la CIABT, y compris une mise à jour sur la conformité du MDN et des FAC. Le

Comité a également été informé du soutien apporté récemment à la lutte contre la prolifération des armes biologiques et chimiques, et aux autres activités menées sous les auspices du Programme canadien de réduction de la menace liée aux armes dirigé par AMC.

- **Quartier général du Commandement des opérations interarmées du Canada (Ottawa, 30 mai)** : Le personnel de protection de la Force nous a informés des plans d'urgence pertinents pour la DBC et a partagé leurs perspectives sur l'état de l'entreprise de défense CBRN au sein des FAC.
- **Direction de la défense CBRN interarmées (DDCBRNI) (QGDN Ottawa 31 mai)** : Le directeur du DDCBRNI a informé le Comité du rôle et de l'organisation de la Direction, de l'état d'avancement des projets d'acquisition d'équipements de DBC, des appels à propositions de R&D, de l'évolution de la politique et de la doctrine et de l'Exercice PRECISE RESPONSE – l'exercice d'entraînement pour les pays de l'OTAN en présence d'agents réels, qui se tient normalement chaque année au CRS. Cette année, le directeur a également fourni son opinion professionnelle sur la gouvernance globale de l'entreprise de défense CBRN au sein des FAC.
- **RDDC Centre des sciences pour la sécurité – (Ottawa, 31 mai)** : Le Comité a été mis à jour sur l'état des projets biologique et chimique en liaison avec la sécurité CBRNE du Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS), ainsi que des autres activités du Centre conduites avec leurs partenaires domestiques et internationaux.
- **Quartier général du Groupe des services de santé des Forces canadiennes (QG Gp Svc S FC) – (Ottawa, 24 novembre)** : Le comité a rencontré le chirurgien général et a été informé par le personnel de la Section de médecine opérationnelle des activités liées à la DBC au cours de la dernière année, y compris les initiatives en formation clinique, la R et D, la collaboration internationale, les affaires réglementaires et l'état du Programme de contre-mesures médicales stratégiques. L'état de la recommandation du Comité d'envisager le remplacement et la réinstallation du dépôt central de matériel médical (DCMM) a également été discuté.
- **Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement), SMA(IE) – (QGDN Ottawa, 1 juin)** : Le chef de cabinet du SMA(IE) et le directeur de projet nous ont informés de l'état d'avancement du projet de modernisation du laboratoire au CRS.
- **Siège administratif de RDDC – Ottawa (2 juin)**. Le chef de cabinet du SMA (RDDC) a présidé une discussion en vidéoconférence sur les enjeux actuels avec des experts en la matière du siège social de RDDC. Les points à l'ordre du jour comprenaient une mise à jour sur la mise en œuvre du programme de science et technologie de défense et de sécurité, les efforts en défense et sécurité CBRN au sein du programme, les modes de prestation de la recherche corporative, nationale et internationale, l'état des réponses

aux recommandations du rapport annuel 2021 du Comité et nos observations préliminaires faites lors du cycle de visites en 2022.

- **Conseil de l'environnement, de la santé et de la sécurité (ESS) de RDDC (QGDN Ottawa 13 juin)** : L'officier exécutif du comité a assisté à la réunion du conseil en tant qu'observateur. Le Conseil se réunit, au besoin, pour examiner et hiérarchiser les problèmes ESS de haut niveau au sein de RDDC, informer le SMA des risques émergents et fournir une orientation stratégique et des conseils aux plans d'action de la direction.
- **Exercice PRECISE RESPONSE (CRS, 27 juillet)** : Le Comité a observé le déroulement de PRECISE RESPONSE, une activité de formation de l'OTAN menée chaque année au Centre de technologie antiterroriste du CRS et visant à développer davantage la capacité de l'OTAN à détecter, identifier, échantillonner et décontaminer les agents CBRN, ainsi que l'interopérabilité.

OBSERVATIONS

Généralités. Le Comité a reçu un chaleureux accueil et a bénéficié d'une coopération complète et proactive des autorités de tous les quartiers généraux, unités et organismes que nous avons rencontrés. Les présentations étaient pertinentes, ciblées et détaillées et les discussions qui ont suivi étaient fluides et transparentes.

Menace. Les exposés que le Comité a reçus du Commandement du renseignement (Direction du renseignement scientifique et technique) des FAC ont confirmé que la menace posée par les agents de guerre biologique et chimique demeure crédible et persistante, ce qui nécessite une préparation appropriée.

Respect de la politique et des conventions internationales

La politique de défense chimique et biologique du MDN et des FAC est énoncée dans la Directive et ordonnance administrative de la Défense (DOAD) 8006-0 (accessible sur l'Internet).

Suite à notre visite au siège administratif de RDDC du 2 juin, le Directeur général, R et D Science et ingénierie, le Directeur général, R et D programme et le SMA par intérim (RDDC) ont certifié par écrit que les projets pour l'exercice 2022-2023 du programme de R et D de RDDC se rapportant à la DBC, pour lesquels ils sont responsables, sont conformes aux dispositions de la DOAD 8006-0 (Défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire) et DOAD 8006-1 (Opérations de défense CBRN, formation et développement des capacités et du maintien en puissance).

Le Comité demande et reçoit des informations sur les projets de R et D en cours, y compris ceux entrepris par les entrepreneurs à contrat de RDDC. Ces informations comprennent des descriptions de projet détaillées, des allocations de ressources et des rapports d'étape. À notre

avis, tous les projets sont conformes aux dispositions des conventions applicables, de la politique de défense et du programme DBC.

De temps à autre, l'OIAC effectue des inspections de vérification auprès des installations canadiennes de R et D pour la défense chimique. Les deux inspections les plus récentes, de l'Installation canadienne unique nationale à petite échelle (ICUPE) au CRS, ont été effectuées en septembre et octobre 2019. Lors de notre visite à Suffield en 2021, nous avons examiné les rapports des deux inspections et constaté que l'équipe d'inspection de la OIAC n'ont soulevé aucun souci.

Il convient de noter qu'aucun régime de vérification équivalent n'existe en ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

À cause des activités à la BFC Suffield par le passé, il arrive de temps à autre que l'on trouve sur le terrain d'essai à accès restreint ou sur la zone d'entraînement militaire de la BFC Suffield des munitions non explosées considérées comme armes chimiques potentielles. Ces découvertes sont rapportées au QGDN et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour obtenir l'autorisation de les détruire. Selon les dernières informations disponibles au Comité, on a rapporté la destruction, le 11 mai 2016, du réservoir de pulvérisation aérienne suspect découvert le 24 juillet 2015 que nous avons mentionné dans notre rapport annuel de 2015. À notre connaissance, il n'y a pas eu de nouvelles découvertes depuis.

Capacité défensive. Au cours de ses discussions avec les responsables du MDN et des FAC, le Comité a eu l'occasion de recevoir des informations et de poser des questions sur les besoins en capacité et les plans d'acquisition, les installations et activités de R et D, l'équipement en service et autre matériel, la doctrine et la formation. Dans tous les cas, le Comité a été convaincu que celles-ci se rapportaient uniquement aux fonctions défensives de l'évaluation de la menace des agents chimiques et biologiques, de détection, d'identification et de surveillance de ces agents de guerre biologiques et chimiques, de la gestion de l'information (par exemple, avertissement et signalement), de la protection, de la gestion des risques (par exemple, la décontamination) et des CMM. Le Comité estime que ces fonctions sont compatibles avec le maintien d'une capacité purement défensive.

Sécurité et environnement

Système de gestion de la sécurité et de l'environnement

La conduite du programme canadien de DBC est assujettie aux dispositions d'un large éventail de lois, de règlements, de politiques, de normes, d'ordonnances, de directives et d'orientations visant à assurer la sécurité et le bien-être du personnel de la Défense et du grand public, et à protéger et préserver l'environnement.

Pour gérer l'exécution de ses responsabilités particulières à cet égard, RDDC a formulé un système de gestion de la sécurité et de l'environnement (SGSE) conformément aux normes ISO 45001:2018 (Systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail) et ISO 14001:2015

(Systèmes de gestion environnementale). De plus, il a dirigé la conception et la mise en œuvre des systèmes correspondants dans chacun de ses centres de recherche, y compris Suffield. En conséquence, le CRS, en mars 2019, a établi un SGSE qui intégrait ses programmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail avec celui de l'environnement, auparavant distincts. C'est à travers la lentille du SEMS, et informé par l'expertise et l'expérience de ses membres, que le CEPDBC évalue les risques pour la sécurité du personnel et du public et pour l'environnement posés par les activités du programme DBC.

Gestion des matériaux hautement toxiques

La principale préoccupation en matière de sécurité du Comité lors de ses visites au CRS est la gestion appropriée des matières hautement toxiques et autres matières dangereuses utilisées dans la R et D en DBC et dans les activités de formation. Une telle gestion suit une approche du cycle de vie, ce qui signifie traiter les risques aux étapes de la sélection initiale, de l'approvisionnement ou de la synthèse, du transport, de la manutention, du stockage, de l'utilisation, de la décontamination et de l'élimination.

Inspections des stocks

Le Comité a mené ses inspections des stocks microbiologiques et de toxines de NC 2 (le laboratoire à NC 3 étant fermé pour maintenance). Aucun souci sérieux n'ayant émergé, notre discussion avec le bioarchiviste de Suffield a indiqué que les travaux de mise à jour de la base de données des stocks continue. Comme indiqué précédemment, l'inventaire des toxines nécessite des efforts supplémentaires pour valider l'intégrité des stocks et pour assurer qu'ils soient conformes avec les besoins actuels et futurs, intégrer cet inventaire avec celui des autres produits biologiques, puis de déterminer qui en sont les chercheurs-propriétaires actuels. Ces efforts sont en cours. Un sous-ensemble de toxines utilisées dans les projets en cours a été vérifié, aliquoté et catalogué.

Les procédures de contrôle et de comptabilisation des stocks chimiques restent satisfaisantes. Le Comité continue de souligner l'importance d'une adhésion constante à la politique du CRS de suivre les agents chimiques et biologiques « du berceau à la tombe ». Les efforts visant à réduire les stocks qui sont vieux ou excédentaires entraînent des difficultés techniques et administratives – une situation que nous surveillerons.

L'an dernier, nous avons appris que d'importantes rénovations de l'ICUPE sont nécessaires pour se conformer au code de prévention des incendies, travaux qui devaient avoir lieu au cours de l'été 2022. Cela nécessite le transfert des produits chimiques des annexes 1, 2 et 3 vers une installation temporaire d'entreposage. Nous avons inspecté cette installation lors de notre visite et pensons qu'elle est adéquate. Il s'agira d'une tâche importante pour la Section de défense contre les menaces chimiques qui nécessitera l'autorisation de l'OIAC et pourrait même déclencher une inspection de l'OIAC. Nous anticipons les résultats de ces activités en 2023.

Mise à jour de publications

Les travaux se poursuivent pour mettre à jour les publications clés suivantes :

- Procédure opérationnelle normalisée pour l'acquisition, la gestion, la comptabilité et l'utilisation des biomatériaux et des toxines des groupes à risque 2 et 3 à RDDC Suffield
- Manuel de biosécurité
- Manuel d'utilisation du laboratoire de biologie (pour assurer la conformité aux dispositions de la Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines ainsi qu'aux nouvelles Normes canadiennes de biosécurité)

Certification des employés-manipulateurs d'agents de guerre

La documentation du programme de certification des employés manipulant les agents de guerre a été mise à jour avec l'apport des employés eux-mêmes, et est maintenant soumise à un régime de contrôle des documents. Nous avons été informés que trois employés ont été certifiés au niveau 1 du programme révisé. La formation a été effectuée plus rapidement qu'auparavant et avec une meilleure tenue des dossiers. Les employés et les formateurs seraient maintenant plus à l'aise avec le processus de certification. Une revue régulière de la formation est prévue pour assurer qu'elle restera adaptée aux objectifs du programme. Au-delà du niveau 1, la certification vise à encourager un apprentissage continu avec la possibilité d'une spécialisation au niveau 3.

Transferts de matériaux

Aucun transfert interne ou externe d'agents chimiques ou de matériel biologique pathogène n'a eu lieu au cours de la période du 1er octobre au 30 avril 2022.

Élimination de matériaux dangereux

Aucune matière dangereuse n'a été exportée du CRS au cours de l'exercice 2020/21. Le prochain contrat d'enlèvement est prévu pour l'automne 2022.

Des contrats ont été attribués pour rénover les incinérateurs de matières dangereux du Centre et pour tester leurs émissions au cours de l'exercice 2022-23.

Sécurité Générale

Officier de sécurité générale

L'officier de la sécurité générale (OSG) relève du Directeur du CRS par l'intermédiaire de l'officier de l'environnement, de la santé et de la sécurité et du Directeur adjoint des services intégrés. L'OSG joue un rôle clé pour assurer la santé et la sécurité des employés du CRS, notamment en aidant le Directeur du centre à maintenir les éléments suivants d'un programme de sécurité générale :

- une déclaration signée de la politique de sécurité
- une organisation de la sécurité et une structure de comité avec des responsabilités prescrites
- un endoctrinement local efficace et un programme continu de sécurité, un Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), une formation sur les matières dangereuses et une éducation sur la sécurité
- un régime d'inspections et d'enquêtes périodiques sur la sécurité
- un protocole efficace d'enquête et de rapport sur les accidents
- un programme pour assurer la connaissance et le respect des directives, normes et précautions de sécurité applicables
- un ensemble de procédures pour établir les exigences relatives à la fourniture et l'utilisation contrôlée de l'équipement de protection du personnel, ainsi que la formation des usagers

Le Comité note, qu'étant donné que les autorités responsables de la santé et la sécurité sont centralisées au siège social de RDDC à Ottawa, l'efficacité de ce programme repose sur le maintien de bonnes relations personnelles entre le directeur du Centre et le personnel local des Services ministériels, ce qui est le cas, selon nous.

Incidents dangereux

L'OSG a signalé six événements dangereux depuis notre dernière visite (avec les mesures de suivi entre parenthèses) :

- la découverte d'un thermomètre à mercure dans un contenant pour verre brisé en attente d'élimination (le thermomètre a été remis au responsable des matières dangereuses pour être éliminé de manière correcte, et une formation de sensibilisation au mercure a été organisée et un inventaire des thermomètres à mercure a été dressé)
- le retrait non autorisé d'un capteur de surveillance de l'oxygène dans la salle d'azote liquide (le capteur a été remplacé)

- des tubes fluorescents mis dans un conteneur pour déchets généraux par un entrepreneur (le Bureau des opérations immobilières de la BFC Suffield a été avisé et invité à conseiller l'entrepreneur sur les procédures d'élimination appropriées)
- le non-respect des protocoles de protection contre la COVID lors d'une formation hors site (rappel aux employés que les protocoles restent en vigueur)
- une échelle et des outils laissés dans la salle de spectroscopie par RMN par un entrepreneur (les articles ont été retirés et l'entrepreneur a été informé du danger posé)
- un entrepreneur a contourné les protocoles de sécurité sur le toit du bâtiment 001 (on a demandé à Construction de Défense Canada de conseiller cet entrepreneur et de mieux surveiller l'activité sur le toit)

L'OSG a également déclaré quelques mesures de suivi supplémentaires prises en réponse au déversement de produits chimiques de février 2020 décrit dans notre rapport de l'année dernière, qui comprenaient :

- l'installation de douches oculaires fixes ainsi qu'à usage unique
- la modification des procédures opérationnelles standard dans le but de diminuer davantage le risque d'accident et leur impact — ces modifications clarifient, renforcent ou ajoutent aux règles relatives au transport d'échantillons dans le bâtiment 001, au port obligatoire d'équipements de protection individuelle (EPI), aux techniques de manipulation sécuritaires et à la présence obligatoire d'une deuxième personne pendant certaines procédures

Le Comité constate que ces procédures sont soumises à l'effet corrosif des « facteurs humains », phénomène qu'il vaut mieux contrer par une vigilance constante et l'exercice régulier des mesures d'intervention d'urgence.

Hygiéniste du travail agréé

L'hygiène au travail est "la discipline qui consiste à anticiper, reconnaître, évaluer et contrôler les risques pour la santé dans l'environnement du travail dans le but de protéger la santé et le bien-être des travailleurs et de protéger l'ensemble de la collectivité".¹

De même, un hygiéniste du travail (ou, aux États-Unis, un hygiéniste industriel) "est un professionnel capable d'évaluer et de contrôler les risques physiques, chimiques, biologiques ou environnementaux sur le lieu de travail, l'environnement du travail ou l'espace public qui pourraient causer des blessures ou maladies. Un hygiéniste industriel peut également donner des conseils sur la façon de minimiser ou de contrôler l'exposition des travailleurs à des conditions nocives et aux matières dangereuses".²

Compte tenu de la présence distinctive, la nature et la complexité des risques et dangers au CRS, le directeur du Centre et l'OSG sont d'avis qu'une accréditation ou certification d'hygiéniste du travail industriel devrait être une condition préalable à l'embauche d'un OSG.

Le Comité appuie fortement ce point de vue, non seulement à cause de notre propre compréhension des dangers à Suffield, mais aussi à la lumière de la décision de RDDC de baser son SGSE et le système correspondant au CRS sur les critères ISO. De tels critères sont exigeants et leur respect soutenu nécessite une expertise spécialisée telle que possède un hygiéniste du travail ou industriel. En effet, l'audit 2019 du SGSE CRS a mis en évidence des non-conformités en ce qui concerne l'évaluation de risque et la documentation des procédures. Respecter de telles stipulations présente un défi pour le personnel de Suffield, vu ses qualifications actuelles.

Nous notons que le départ à la retraite imminent de l'OSG actuel à la fin de mars 2023 représente une occasion opportune de mettre ce changement en œuvre.

Comité de sécurité biologique

Sur la base de nos discussions avec l'OSG et le président du Comité, nous pensons que ce comité continue de fonctionner efficacement. Les vaccins pertinents aux travaux en cours sont mis à la disposition du personnel, tandis qu'une liste des CMM jugées tout aussi pertinentes a été élaborée et fournie aux professionnels locaux de la santé. De plus, conformément aux exigences d'agrément des laboratoires, une évaluation des besoins en formation du personnel travaillant dans les installations NC 2 et NC 3 a été soumise à l'Agence de la santé publique du Canada et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Le « processus d'approbation turbo en ligne » (OnTAP) applicable aux nouvelles activités de R et D exige désormais l'examen et l'approbation du Comité de sécurité biologique.

Comité de sécurité chimique

Comme indiqué en 2021, le Comité de sécurité chimique fonctionne désormais plus efficacement. Le comité est saisi des questions suivantes :

- la mise à jour des procédures opératoires normalisées liées à la sécurité chimique, telles que celles régissant les essais de terrain et au déplacement des agents depuis l'ICUPE vers d'autres emplacements au CRS
- la standardisation des EPI et le maintien de stocks suffisants à proximité
- la manipulation sécuritaire des matériaux hautement dangereux

¹ International Occupational Hygiene Association. "About Us – What is Occupational Hygiene" <https://www.ioha.net/about/occupational-hygiene/>. Consulté le 14 décembre 2022.

² Safeopedia. "Industrial Hygienist". <https://www.safeopedia.com/definition/174/industrial-hygienist/>. Consulté le 14 décembre 2022.

- la sécurité des hottes
- la modélisation et conception de modèle de sécurité des scénarios de formation au centre Cameron
- la conduite d'activités de formation DBC dans le bâtiment 600 (Centre de technologie anti-terroriste) en vue de vérifier les objectifs et la conception de la formation, et les procédures d'intervention d'urgence pendant la formation
- les procédures de décontamination en cas d'urgence
- les procédures de décontamination et la politique du retour aux stagiaires de l'équipement contaminé par un agent de guerre
- la gestion des décharges de la lagune d'eaux usées du centre Cameron

Agents de la sécurité chimique et biologique

Un élément clé d'une culture de sécurité est le contrôle en continu des protocoles de laboratoire visant à s'assurer qu'ils sont à la hauteur de la tâche dans la lutte contre les dangers existants ou émergents. À cette fin, nous encourageons les agents de sécurité biologique et chimique, maintenant que les mesures de santé publique en cas de pandémie ont été assouplies, à renouveler leurs efforts pour participer aux activités courantes des laboratoires, y compris ceux de la section de gestion des accidents du bâtiment 010 afin de développer de bonnes relations avec le personnel, d'observer de leurs propres yeux les pratiques de laboratoire, de répondre aux préoccupations de façon informelle, ou formelle si nécessaire, et d'évaluer la culture de sécurité biologique et chimique partout au CRS. Il est crucial que le mandat de ces postes officialise cet aspect essentiel de leur rôle et que la direction assure que tout le personnel comprend et appuie ce mandat.

Nous avons été heureux d'apprendre que les directives de normalisation des procédures opérationnels standards ont été publiées, qu'un contrôle des versions est en vigueur et qu'un registre central des documents a été établi.

Recherche à double usage préoccupante

On nous a informé que le processus d'examen OnTAP n'avait révélé aucun cas de recherche préoccupante à double usage (RDUP) au CRS. Le personnel du CRS reste conscient de l'obligation de les identifier au moyen de l'application du Plan mandaté de surveillance administrative pour le RDUP.

Nous avons également appris que le personnel de la CRS participait activement à des forums nationaux et internationaux visant à élargir et à approfondir la compréhension des enjeux de la RDUP.

Risques pour les employés civils appuyant la formation avec agents de guerre

Comme indiqué l'an dernier, les risques au personnel civil impliqué dans les activités de formation en présence d'agents de guerre au centre Cameron (par exemple, les responsables de la sécurité et l'équipe de décontamination) suscitent des inquiétudes. Les problèmes spécifiques incluent :

- les civils devraient-ils être tenus de subir les mêmes risques que les militaires pendant la formation en présence d'agents de guerre?
- le risque transitoire auquel les militaires font face vis-à-vis les expositions prolongées et le risque cumulé par le personnel civil
- la définition, l'évaluation et la surveillance des seuils de risque
- la modélisation et l'évaluation des risques des scénarios de formation, y compris la modélisation environnementale en temps réel
- différences entre les concepts opérationnels militaires et civils
- choisir les EPI les mieux adaptés aux dangers et risques spécifiques
- l'inclusion de périodes de repos obligatoires pendant la formation
- la prise de décision liée à la santé lors d'exercices sur le terrain
- méthodes pour collecter et sauvegarder les données sur les activités individuelles au cours d'une carrière

Le chef de la Section de défense contre les menaces chimiques et l'Officier de la sécurité chimique prônent le besoin de répondre à ces inquiétudes. On insiste que l'intérêt des civils impliqués dans la formation en présence d'agents de guerre requière un système de santé et de sécurité intégré conçu sur mesure, conforme à la législation et aux politiques et doté de ressources adéquates. L'environnement opérationnel au CRS a un caractère distinct et des risques inhérents. Nous observons qu'il est parfois difficile pour les autorités centrales de comprendre le raisonnement sous-jacent à de telles préoccupations et d'y répondre efficacement.

Protection contre le feu

L'OSG a signalé que le dernier examen de la protection contre les incendies au CRS avait attribué une cote « d'amélioration requise ». Cet examen a trouvé que les consignes d'incendie et les plans d'évacuation manquaient dans certains immeubles ou étaient obsolètes, qu'une large part des rapports des gardes-incendies n'étaient pas soumis ou étaient incomplets, et que les dossiers d'inspection étaient incomplets.

Protection respiratoire

En 2021, nous avons constaté que, tel que requis par la loi, le CRS avait amorcé l'implantation d'un programme de protection respiratoire pour les employés qui doivent porter des appareils

de protection respiratoire dans l'exercice de leurs fonctions. Les composantes de ce programme comprennent :

- les rôles et responsabilités de l'administration du programme
- l'inspection des lieux de travail et l'évaluation et des risques professionnels pour déterminer quels dispositifs doivent être portés par qui
- des évaluations initiales et périodiques par Santé Canada de la santé au travail pour évaluer l'aptitude des employés à porter un dispositif stipulé
- la formation des utilisateurs
- les tests d'ajustement des masques
- des dispositions pour approvisionner, nettoyer, inspecter, entretenir et entreposer les respirateurs
- la tenue de dossiers appropriée

Au moment de notre visite, l'évaluation des risques dans les laboratoires du CRS par un hygiéniste industriel agréé prêté par la BFC Wainwright étaient presque terminées, tandis que des arrangements étaient en cours pour qu'un entrepreneur évalue les autres installations du Centre et que Santé Canada effectue des évaluations de la santé. En 2023, nous demanderons une mise à jour sur la mise en œuvre de ce programme.

Santé au travail

Surveillance de l'acétylcholinestérase

Nos rapports précédents mentionnent un programme de surveillance de l'AChE pour ceux qui travaillent avec les agents chimiques. Ce programme est maintenant à l'état stable avec une politique évoluée, une capacité de test prouvée et un bon ensemble de données de base. Il semble que l'instrument utilisé n'est plus fabriqué, et une recherche pour un appareil alternatif a été entamée.

Médecin conseil

Le bon fonctionnement d'un programme de santé au travail au CRS requiert un médecin conseil qui, en plus de conseiller le directeur du Centre sur les questions médicales et de santé au travail, est en mesure de répondre aux exigences des autorités de santé publique provinciales et fédérales pour l'autorisation et l'achat de tels éléments du programme que des vaccins spécialisés, des CMM adaptées à la recherche en cours et des instruments, tels que celui utilisé pour la surveillance de l'AChE.

En ce moment, le conseiller médical du CRS est un médecin sous contrat expérimenté qui possède une excellente connaissance des aspects médicaux des agents de guerre biologique et chimique. Il est également médecin sous contrat avec la section médicale de la BFC Suffield. Son

contrat expirera fin mars 2023. Le CRS considère ses options pour maintenir cette fonction essentielle et cet effort mérite d'être soutenu et facilité par les autorités compétentes.

Protection de l'environnement

Considerations environnementales et OnTAP

Les considérations environnementales sont désormais intégrées dans le processus d'approbation turbo en ligne (OnTAP) pour l'approbation et le renouvellement des essais sur le terrain de R et D et autres activités. Huit examens de ce type ont été effectués depuis notre dernière visite en novembre 2021.

Déclarations d'impact sur l'environnement

Une évaluation de l'impact environnemental est en cours à propos de la démolition d'une tour de communication de 300 pieds qui est devenue plate-forme de nidification pour des Buses rouilleuses (*Buteo regalis*).

Espèces en péril

Le CRS produit un plan de travail annuel en collaboration avec la BFC Suffield visant à atténuer l'impact des opérations du Centre sur les espèces en péril, nonobstant l'applicabilité locale des exceptions en vertu de l'article 83 de la Loi sur les espèces en péril concernant la Chevêche des terriers (*Athene cunicularia*) et la Buse rouilleuse.

La situation de la salamandre tigrée de l'Ouest (*Ambystoma tigrinum*) est actuellement préoccupante. Une population de ceux-ci a été déplacée d'un bassin sous-marin d'essai d'explosifs en 2020. Aucune observation de cette espèce n'a été faite en 2021 lors d'enquêtes informelles sur le bassin d'essai et la zone de relocalisation. On envisage maintenant de soustraire une enquête formelle qui inclura un échantillonnage de l'eau pour l'analyse de l'ADN environnemental afin de mieux évaluer la présence continue de cette espèce dans l'un ou l'autre endroit.

Gestion des sites contaminés

La politique du MDN concernant les sites contaminés situés dans le terrain d'expérimentation du CRS est qu'ils doivent être clôturés et munis d'enseignes. Depuis 2020, vingt-trois sites connus et suspects ont été visités pour faire les réparations requises aux clôtures et aux panneaux. Ce travail a été achevé.

Un plan de construction de trois nouvelles clôtures a été soumis au commandant de la base pour son approbation.

Une phytoremédiation a été réussie sur les sites du terrain expérimental où des véhicules abandonnés et autres ferrailles ont été retirés.

Réponse aux déversements

Depuis notre dernière visite, aucun déversement dangereux n'a été signalé à l'agent de l'environnement.

La terre pour l'épandage des sols contaminés par les hydrocarbures et les fluides frigorigènes a été fermée.

Avec l'aide de la BFC Suffield, une formation sur l'intervention en cas de déversement est offerte aux employés du CRS, tout comme le Cours de coordonnateur des matières dangereuses et le Cours d'évaluation environnementale de site.

Préparation et réponse aux urgences

Plan intégré d'intervention d'urgence (PIER)

Le plan actuellement en place date de 2012 et ne reflète pas les exigences et les capacités actuelles. Une mise à jour doit être publiée cette année.

Exercice d'intervention d'urgence - Section de la défense biologique

Les exercices sont essentiels à la validation du PIER et au maintien de l'efficacité de la réponse. Au cours de la visite de cette année, nous avons été informés qu'un exercice s'est déroulé dans l'installation NC 3 de la Section de défense biologique le 7 mars 2022, et nous avons observé un exercice impliquant un déversement de toxine dans le laboratoire NC 2 de la Section.

La portée de l'exercice impliquait l'intervention immédiate des personnes présentes dans le laboratoire, la notification d'urgence (jusqu'au siège social de RDDC), la mobilisation de l'équipe d'intervention d'urgence de la Section, la décontamination du blessé, l'arrivée des ambulanciers du service d'incendie et l'évacuation des blessés. Après l'exercice, une séance de réflexion a eu lieu avec tous les participants, au cours de laquelle les lacunes et leçons ont été identifiées et discutées librement et professionnellement. Des exercices réguliers comme celui-ci sont un outil inestimable pour maintenir une solide culture de sécurité.

Assistance médicale d'urgence

Compte tenu de la nature de la R et D entreprise au CRS, la santé au travail et les besoins potentiels en soutien médical d'urgence sont spécialisés et complexes. Depuis plusieurs années, nous soulignons dans nos rapports l'importance primordiale de maintenir à Suffield une capacité d'intervention médicale d'urgence adaptée à ses besoins particuliers. Au cours des visites annuelles passées, nous avons observé des problèmes à cet égard. Malgré les efforts diligents des autorités pour surmonter les défis associés, nous avons remarqué que les problèmes ont tendance à réapparaître en raison de l'évolution des circonstances, des solutions *ad hoc* ou temporaires ou, plus fondamentalement, le manque chez les fournisseurs et les bénéficiaires des services de soutien d'une compréhension partagée et acceptée des exigences, des rôles et des responsabilités.

Ces observations nous ont conduit à inclure dans notre rapport de 2016 une recommandation qu'une autorité de haut niveau appropriée, avec la participation des parties prenantes concernées, procède à une évaluation complète des besoins en matière de santé au travail et d'assistance médicale d'urgence, et vérifie que ces besoins sont satisfaits. L'objectif d'une telle évaluation serait d'assurer l'adéquation et la stabilité à long terme de ces soutiens essentiels au travail du CRS. Nous avons en outre suggéré que cette même autorité devrait prendre l'initiative de concevoir et de mettre en œuvre des solutions coopératives à long terme à toute lacune ainsi identifiée.

Bien que cette recommandation en soi n'ait pas été suivie d'effet, au courant de la visite de cette année, nous avons été heureux d'entendre que le directeur du CRS, le commandant de la base et les autorités médicales des FAC s'entendent sur la nécessité d'un accord de niveau de service couvrant la fourniture d'un soutien médical d'urgence au CRS, et expriment leur intention de mettre cet accord en place. En tant que tel, nous clôturerons notre recommandation de 2016 en faveur d'une nouvelle recommandation exhortant à la négociation et à la mise en œuvre rapides de l'accord prévu.

Infrastructure

Modernisation de laboratoire

Le Comité recommande depuis longtemps l'accélération du projet de modernisation des laboratoires de recherche biologique et chimique du CRS (Projet n° C.000068). Le Comité d'examen indépendant pour l'acquisition de la défense a également souligné l'urgence de faire avancer ce projet. Nous avons donc été heureux cette année d'être invités par le SMA(IE) du MDN pour discuter de ce projet lors de notre visite de juin au QGDN. Au cours de cette réunion, animée par le chef d'état-major du SMA, nous avons été pleinement informés de l'objectif et de la portée du projet, qui remplacera les laboratoires désuets, consolidera et réduira l'empreinte globale de l'infrastructure du CRS et contribuera aux efforts de mise en œuvre de la « Stratégie pour un gouvernement vert ».³ Les principaux moteurs du projet sont la sûreté, la sécurité, la flexibilité et la gestion de l'information. Le coût est estimé entre 450 et 600 millions de dollars. On nous a montré un diagramme d'allocation de l'espace fonctionnel. Ce diagramme révèle une participation du personnel du CRS et une bonne compréhension des besoins distincts du programme de R et D de BCD. On estime que les activités de développement et de définition du projet (y compris l'achèvement de la conception) se poursuivront jusqu'en juin 2026. Puis une soumission sera faite pour demander l'approbation de la mise en œuvre du projet, avec une réponse attendue d'ici mars 2027. En tant que tel, le projet reste à risque jusque là. En cas d'approbation, les nouvelles installations devraient atteindre leur capacité opérationnelle initiale

³ Gouvernement du Canada. Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/strategie.html> Consulté le 24 décembre, 2022.

d'ici décembre 2032 et être pleinement opérationnelles et certifiées d'ici décembre 2034. Nous continuerons à suivre de près et à rendre compte de l'avancement de ce projet.

Autres projets

La Section de gestion des victimes du CRS est hébergée dans le bâtiment 010 - une structure séparée et éloignée du bâtiment 001. Bien que la Section soit hébergée dans le nouveau complexe de laboratoires à titre provisoire, d'importantes rénovations du bâtiment ont été lancées pour traiter les cas de non-conformité aux normes du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA). En particulier, il s'agit de séparer les laboratoires et les bureaux du vivarium, et de séparer les espèces qui s'y trouvent. Le vivarium verra également des améliorations supplémentaires, notamment des cages individuellement ventilées avec des filtres HEPA à l'entrée et à la sortie, des systèmes de ventilation séparés et redondants, un éclairage nocturne et des plafonds lavables « Arcoplast » pour les salles des rongeurs. Lors d'une récente visite sur place, les représentants du CCPA se sont déclarés satisfaits du travail accompli jusqu'à présent. Des rapports d'étape trimestriels continueront d'être soumis au CCPA jusqu'à ce que les rénovations soient terminées, date à laquelle le Conseil devrait lever le statut probatoire de l'installation.

Une nouvelle installation de recherche neurocomportementale proposée (projet C.000065) est actuellement en cours de conception. Si la mise en œuvre du projet est approuvée, l'installation devrait atteindre la capacité opérationnelle initiale dans le courant de 2025.

Des communications radio fiables et de haute qualité reliant les utilisateurs du terrain d'essai expérimental au Contrôle du champ de tir de la BFC et aux premiers intervenants d'urgence sont d'une importance cruciale pour le maintien de la sûreté et de la sécurité. Le système actuel est âgé et nous avons donc été heureux d'apprendre qu'une mise à niveau de la dorsale des communications est prévue et que le CRS est passé à un système numérique pour son usage interne.

Entretien et réparation

Étant donné que le nouveau complexe de laboratoires prendra au moins dix ans, un programme proactif d'entretien et de réparation du bâtiment 001 est d'une importance vitale. Nous avons donc été heureux d'apprendre que la relation de travail entre la BFC Suffield, le CRS et le bureau local des opérations immobilières s'est beaucoup améliorée, ce dernier ayant acquis une meilleure compréhension des fonctions spécialisées et des exigences du CRS. Cela dit, la première ligne de défense contre les pannes est l'équipe d'ingénierie des installations du CRS et, à ce titre, nous demandons instamment qu'elle soit organisée et dotée de personnel appropriée.

D'après l'expérience récente, ce qui méritent une attention particulière sont l'alimentation électrique, y compris l'alimentation de secours essentielle au fonctionnement ininterrompu des réfrigérateurs des matières biologiques, et les systèmes d'évacuation des substances toxiques (hottes).

Nous sommes également préoccupés par l'âge du laboratoire de bioconfinement NC 3 du bâtiment 001 et le défi croissant que cela posera à l'entretien des surfaces non absorbantes, des filtres, des joints, du système de surpression et de l'autoclave, entre autres composantes. Les arrêts annuels pour la maintenance, autrefois d'une durée d'un mois, sont désormais de trois mois ou plus, en raison d'une augmentation de la quantité de travail requise et de la difficulté de coordonner les contracteurs. La poursuite de cette tendance, ou même une seule panne qui ne serait plus réparable de manière économique, pourrait entraîner une détérioration grave ou même l'arrêt total de la recherche sur la défense contre les menaces biologiques au CRS avant que le nouveau laboratoire ne soit achevé. De tels développements compromettraient la capacité du Canada de s'acquitter de ses responsabilités nationales et de ses engagements internationaux. Nous comprenons qu'un plan d'urgence est en cours d'élaboration pour compenser l'impact de ce risque, s'il devait se matérialiser. Nous demanderons une explication du plan lors de notre prochaine visite.

Sécurité

Tout comme l'infrastructure adaptée aux besoins, des programmes efficaces de sécurité physique et de l'information sont importants à la sécurité des activités au CRS.

L'amélioration de la capacité du Centre en matière de sécurité informatique et de la communication reste un objectif prioritaire, compte tenu de son rôle d'arrière-soutien et de la nouvelle réalité des déplacements moins nombreux et des réunions en ligne plus nombreuses. Par conséquent, les travaux ont commencé sur une installation de téléconférence par vidéo sécurisée et son achèvement devrait avoir lieu au plus tard à la fin de 2024. Cela évitera le besoin de se rendre à Edmonton pour accéder à ce niveau de sécurité, ce qui est le cas actuellement.

D'autres projets de sécurité comprennent une mise à jour du système d'alarme incendie dans le bâtiment 001 et la mise en œuvre d'un système de notification de masse par SMS pour les employés.

Cadre de gestion des risques

Comme illustré ci-dessus, les risques de torts à la main-d'œuvre et à l'environnement au CRS ou de dommages ou de perte pour d'autres ressources de son programme de travail sont innombrables et souvent très élevés. De même, les programmes de sécurité et de prévention des pertes qui sont mandatés au niveau central sont nombreux et exigent constamment de l'attention. Tenir compte des risques, les suivre efficacement et assurer la mise en œuvre complète de toutes les mesures d'atténuation stipulées, y compris la vérification de leur performance, constituent un défi considérable auquel sont confrontés les dirigeants. Les exigences de ces fonctions étirent souvent ou dépassent leur capacité d'y répondre. En 2016, le SMA (S&T) (comme le poste s'intitulait à l'époque) a publié une ébauche de cadre de gestion des risques liés aux matières CBRN dont le but était d'identifier les principaux risques ainsi que les indicateurs de risque et de rendement pertinents à la gestion de ces risques. Ce cadre nous a

semblé complet mais simple et raisonnablement facile à appliquer et, à ce titre, d'une valeur pratique considérable. Depuis lors, nous avons encouragé son adoption par le CRS et son adaptation à la gestion des risques au-delà de ceux purement associés aux matières CBRN. Lors de notre visite de novembre 2021, on nous a présenté un projet de cadre qui, bien que représentant un début prometteur, reste incomplet. Nous comprenons que ceci est dû à un manque de personnel pour compléter le travail. Ceci dit, notons qu'au cours de la même période, le CRS a été amené à mettre en place le Système de Gestion de la Sécurité et de l'Environnement.

Les discussions avec le directeur du Centre et d'autres gestionnaires cette année nous ont donné l'impression qu'ils se sentent dépassés par la quantité de directives et de conseils en matière de gestion des risques qu'ils reçoivent – qu'ils pensent être en grande partie tangentiels à la réalité des circonstances à Suffield. Comme indiqué précédemment dans ce rapport, le Comité croit que la présence d'un hygiéniste du travail professionnel serait d'une grande aide à la direction pour faire face à cette situation en raison de ses compétences et de ses connaissances spécialisées. Les activités de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pourraient être personnalisées et hiérarchisées sur la base des besoins locaux bien pensés et, en outre, axées vers une exécution pragmatique et des résultats pratiques, plutôt que d'être ce que l'on pourrait appeler des «exercices de paperasserie». Les actions louables de la CRS au cours des dernières années pour atténuer les risques de recherche préoccupante à double usage (RDUP) offrent un exemple de cette approche.

Nous avons l'intention d'approfondir la question de la gestion des risques lors de nos prochaines visites.

Autres Observations

Les observations suivantes se rapportent à la conduite professionnelle du programme canadien de DBC. Le Comité définit une «conduite professionnelle», dans ce contexte, comme l'application efficace, efficiente et économique de l'expertise et des ressources nécessaires à la défense des FAC contre les agents de guerre biologique et chimique, que ce soit en ce qui concerne son habileté, sa capacité ou son état de préparation.

CRS/BFC Suffield

Relations avec la base

Des relations productives entre le CRS et les autorités de la BFC Suffield sont essentielles au succès de leurs missions respectives. Comme ces dernières années, nos rencontres avec le commandant de la base, le directeur du Centre, le gestionnaire des services corporatifs et d'autres membres du personnel du CRS ont été marquées par un refrain commun, à savoir que les relations sont bonnes et se renforcent en mettant l'accent sur des objectifs communs et des résultats mutuellement bénéfiques.

L'accord de niveau de service (ANS) récemment signé entre la base et le CRS devrait aider à réguler et à maintenir cette relation.

Cet accord, cependant, n'inclut pas les services de santé et nous avons donc été heureux d'observer, comme indiqué précédemment dans ce rapport, qu'il est prévu de négocier un ANS distinct entre les parties concernées pour la fourniture de services médicaux d'urgence au CRS. La négociation et la mise en œuvre de cet accord devraient être achevées dans les plus brefs délais.

Soutien à la préparation

Nous avons toujours été impressionnés par la formation en présence d'agents de guerre qui a lieu au Centre Cameron à l'appui de l'état de préparation de l'équipe nationale CBRNE, sdes éléments des FAC, les partenaires de l'OTAN, d'autres nations amies et, dans le passé, les premiers intervenants canadiens. Notre observation cette année de l'exercice PRECISE RESPONSE, parrainé par l'OTAN, a de nouveau mis en relief qu'il s'agit d'un exercice sécuritaire et bien géré. Elle est conçu pour pratiquer de petites forces multinationales spécialisées en défense CBRN dans le commandement et le contrôle tactiques, la reconnaissance ponctuelle, l'échantillonnage et l'identification de substances biologiques, chimiques agents radiologiques, ainsi que la décontamination du personnel et du matériel, et l'extraction et le traitement médical des blessés dans des scénarios de contre-terrorisme ou de contre-insurrection. La nature de cet exercice constitue une contribution canadienne unique et très appréciée à la capacité de défense CBRN de l'OTAN. Il fournit également un lieu pour mettre en œuvre les efforts de R et D au CRS, permettant ce faisant un échange d'idées entre les participants à l'exercice militaire, les scientifiques et les technologues du Centre qui dispensent une instruction de base sur les agents de guerre biologique et chimique et qui servent également comme agents de sécurité.

Nous avons eu le plaisir d'observer cette année la participation d'une équipe de décontamination issue du 2e Bataillon des services et d'autres unités du 2e Groupe-brigade mécanisé du Canada de l'Armée basée à Petawawa, en Ontario. En discutant avec le commandant du bataillon, nous avons appris que, bien qu'il appréciait grandement cette opportunité de formation, son calendrier ne correspondait pas de manière optimale à celui des autres activités de formation nécessaires pour amener le bataillon à un état de préparation élevé conformément au programme de préparation gérée de l'armée.

Les représentants des nations alliées présentes à PRECISE RESPONSE avec lesquels nous avons parlé ont également fait l'éloge de l'exercice. Bien que largement satisfait de la conception actuelle de l'exercice et de son scénario contre-terroriste/contre-insurrectionnel, au moins un représentant a suggéré qu'à la lumière de la guerre en Ukraine, il serait peut-être temps d'examiner comment ce genre de formation pourrait être adaptée aux scénarios de guerre conventionnels.

Une présentation officielle de RDDC aux représentants nationaux lors de la journée des visiteurs a décrit une nouvelle « initiative de science et de technologie de l'exercice » destinée à tirer des avantages au développement de capacités grâce à l'intégration formelle de méthodes de recherche, de développement et d'essai scientifiquement rigoureuses avec certains objectifs et

des activités d'exercice dans un cadre multinational. Les domaines d'application de ces méthodes pourraient éventuellement inclure les essais ou l'expérimentation d'équipements nouvellement acquis, la normalisation des procédures de décontamination et d'échantillonnage sur la base de la comparaison des meilleures pratiques nationales existantes, les performances humaines et l'interopérabilité. Il ne s'agit pas d'un effort uniquement canadien, mais il inviterait la participation, y compris dans des rôles principaux, d'établissements scientifiques et technologiques provenant d'autres pays de l'OTAN ou de pays partenaires. L'initiative se prêterait également à la quantification de l'impact et de la valeur de PRECISE RESPONSE du point de vue de la R et D scientifiques et technologiques, de l'état de préparation des capacités existantes et de l'interopérabilité et de l'état de préparation de l'OTAN. Nous comprenons que cette initiative informera délibérément la conduite de PRECISE RESPONSE 23. Nous serons gré de retourner à Suffield pour observer les résultats.

Au-delà de l'observation de PRECISE RESPONSE, nous avons apprécié les présentations que nous avons reçues sur d'autres aspects du soutien du CRS à la préparation, y compris un cours de formation de spécialiste en analyse expéditionnaire dispensé aux membres de l'UIIC-CBRN visant à améliorer leur compétences en échantillonnage et identification de matière biologique dans des environnements austères.

Nous continuons d'entendre des anecdotes exprimant un intérêt de la part de la communauté de premiers intervenants civils pour la restauration de l'ancien programme fédéral de formation pour les premiers intervenants, ce qui offrait à la police, les pompiers et les services paramédicaux une instruction sur la gestion d'urgences impliquant des matières chimiques, biologiques et radiologiques, y compris certains éléments de formation en présence d'agents de guerre.

Aussi précieux que semble être le soutien de la CRS à la préparation, il existe des tensions entre la prestation de la formation et la conduite du programme de R et D scientifique et technologique, comme nous l'avons signalé précédemment.

La formation nécessite un financement et la présence de scientifiques et de technologues agissant à titre d'instructeurs et d'agents de sécurité. Bien que certains fonds réservés soient fournis, ils sont insuffisants pour répondre aux demandes de formation prévues, ce qui fait que les fonds sont détournés des activités de R et D pour pallier le manque à gagner, ou la formation est tout simplement annulée. Lorsque le personnel scientifique s'éloigne de ses paillasses de laboratoire, la recherche souffre.

On nous a dit que le conseil de formation formé en 2019 pour réglementer l'offre et la demande de formation en défense CBRN s'est récemment réuni après une longue interruption.

Le directeur du Centre, pour sa part, a expliqué sa proposition d'intégrer six à huit membres du personnel dûment formés dans les Sections de défense contre les menaces chimiques, de défense contre les menaces biologiques et de gestion des victimes, qui pourraient être retirés au

besoin pour soutenir la formation sans nuire au travail de leur section. Même si la mise en œuvre prendrait du temps, il estime que cela constituerait une solution durable à cet aspect de la tension entre formation et recherche.

Nous suivrons de près ces développements encourageants.

Cela dit, compte tenu de la nature chronique des préoccupations dont nous avons entendu parler ces dernières années, nous croyons qu'une approche plus fondamentale et à plus haut niveau est justifiée. Nous recommandons donc que le rôle du CRS dans le soutien de l'état de préparation des FAC et des entités alliées soit vérifié et, s'il est confirmé, que le Centre soit organisé de manière appropriée et doté des ressources adéquates pour le faire sans empiéter sur sa fonction de R et D.

Dotation en personnel

Dans son rapport de 2019, le Comité a observé que le maintien du niveau requis de connaissances, de compétences et d'expérience au sein du personnel de recherche et de soutien du CRS est une tâche formidable. Les postes vacants de l'établissement, ainsi que l'infrastructure vieillissante du Centre, constituent les principaux risques menaçant l'exécution de la mission du Centre.

Lors de notre visite en 2021, nous avons été satisfaits de constater que notre préoccupation concernant la planification de la relève avait été prise en compte, que des ajustements utiles avaient été apportés à l'organisation du Centre et que les efforts de recrutement commençaient à porter fruit.

Nous avons donc été surpris d'apprendre cette année qu'un moratoire sur l'embauche avait été imposé au CRS par l'administration centrale, les raisons pour lequel n'étaient pas bien comprises au Centre. Cette situation a donné lieu à un découragement chez le personnel en place. Lors de notre visite subséquente au siège social de RDDC, nous avons soulevé cette question et avons été informés que la direction était au courant de cette préoccupation du CRS et que des mesures de remédiation étaient en cours.

Nous soulèverons cette question lors de notre prochaine visite au CRS. La dotation de postes au CRS méritera toujours une attention particulière en raison de sa situation géographique.

Du côté positif, nous avons eu le plaisir de rencontrer le nouveau vétérinaire du Centre qui avait été embauché avant le moratoire.

Approvisionnement

On a également entendu dire que la productivité scientifique et les activités de formation sont entravées par des problèmes d'approvisionnement en temps opportun de fournitures de laboratoire ainsi que d'autres biens et services. Par conséquent, le moral des employés souffrait également en raison de la réalité frustrante que leur travail critique est ralenti ou même interrompu. De plus, les fonds fournis au CRS pour entreprendre certains travaux au nom du Gp

Svc S FC et d'autres entités ont disparu parce que l'autorisation d'encourir ces dépenses a expiré à la fin de l'exercice financier avant que les fonds ne puissent être dépensés aux fins prévues.

Le directeur du Centre a expliqué que, de tous les centres de recherche de RDDC, Suffield avait le plus grand nombre de petits achats et que, pour cette raison et aussi parce qu'actuellement deux des trois postes du personnel d'approvisionnement ne sont pas comblés, la fonction d'approvisionnement est submergée de travail. Il a également souligné qu'il y a des restrictions sur l'utilisation de cartes corporatives de crédit ou d'approvisionnement.

Afin d'améliorer la situation, son intention est de prioriser les achats et de les regrouper afin de réduire le nombre de demandes individuelles. Il a également mentionné que l'ancien directeur associé des services corporatifs du CRS avait été affecté au siège social de RDDC avec la tâche d'améliorer la fonction d'approvisionnement au sein de RDDC.

Moral

Plusieurs gens au CRS nous ont exprimé leur inquiétude face à une baisse généralisée du moral ou de la santé mentale des employés qu'ils perçoivent, et ce en raison d'un cumul de stress et de frustration dûs à un nombre de problèmes, notamment :

- le nombre de postes non-comblés qui perdurent au Centre, entraînant un surmenage réel ou perçu ou une inefficacité organisationnelle
- la fourniture refusée ou retardée des outils nécessaires aux travaux due à une dégradation du processus d'approvisionnement en biens et services
- la centralisation de certaines autorités bureaucratiques (par exemple, l'approbation des voyages), entraînant une répartition sous-optimale du temps nécessaire pour obtenir une décision ou une action
- certaines distractions du travail à accomplir
- les effets persistants de la pandémie de la COVID, y compris les mesures de santé publique et les défis associés au travail hybride

Le Conseil de l'environnement, de la santé et de la sécurité de RDDC a indiqué que ces problèmes, ou leurs variantes, existent aussi ailleurs au RDDC et sont reconnus par la haute direction. Lors de nos visites au CRS, nous sommes à chaque fois frappés par le dévouement du personnel à l'accomplissement de la mission du Centre et par leur fierté de ce faire. La diminution du moral ou de la santé mentale n'est pas due, à notre avis, à une désillusion ou à des problèmes systémiques insolubles, mais plutôt à un désir frustré de ne pas pouvoir faire le travail au mieux des capacités sans être entravé par un manque d'outils ou d'autres distractions. Nous estimons que cette préoccupation serait considérablement réduite par un allègement des problèmes de dotation et d'approvisionnement, accompagné d'une politique permettant aux gens de se concentrer sur leurs tâches principales.

Centre des sciences pour la sécurité (CSS)

Le Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS) tire ses origines des conséquences des attentats terroristes de septembre 2001. Ce programme est co-géré par le CSS et Sécurité publique Canada. Il demeure non seulement pertinent, mais il démontre aussi de façon convaincante l'effet de levier que l'on peut tirer de dépenses modestes quand elles sont coordonnées avec d'autres agences et avec nos nations alliées en poursuite d'intérêts communs en sécurité publique, sécurité nationale et même aux frontières du domaine de la défense.

Nous avons reçu un aperçu des rôles que jouent le CSS en sécurité publique et sécurité nationale, suivi d'une explication détaillée de la contribution du Centre à une planification adaptée aux capacités disponibles et aux exercices inter-organisations d'intervention aux incidents grâce à une élaboration de scénarios très réalistes.

Nous avons également reçu une copie d'une excellente infographie produite par le CSS pour le premier intervenant produit afin de transmettre certaines informations clés concernant une intervention en cas d'un incident impliquant des agents neurotoxiques organophosphorés. Cette infographie s'inspire de l'avis de sécurité et du document d'orientation sur ce sujet rédigé par les scientifiques de RDDC l'année dernière.

Quartier Général RDDC

Programme de sécurité, de science et de technologie de la Défense

On rapporte que la transition se poursuit bien vers le nouveau Programme de sécurité, de science et technologie de la Défense, lancé en 2020. La défense CBRN est une ligne d'effort au sein de la zone d'intervention stratégique (ZIS) dite « personnes » du programme. Il existe également des activités liées aux CBRN dans la ZIS « Sécurité intérieure » visant à permettre la sûreté et la sécurité et dirigées par le CSS (comme décrit ci-dessus).

L'objectif de la R et D le long de cette ligne d'effort de défense CBRN est de permettre aux FAC de mener des opérations avec agilité et efficacité dans tout environnement, national, continental ou international, où il y a un risque ou une menace de déploiement de matériel CBRN, en mettant l'accent sur les menaces nouvelles et émergentes, y compris les agents pharmaceutiques.

L'étendue de cette R et D comprend :

- la fourniture d'informations essentielles et bien fondées sur les menaces et risques CBRN pour permettre la planification et l'élaboration de politiques, de doctrines et de tactiques
- la fourniture de technologies intégrées qui permettent la détection, l'identification et la surveillance rapide des menaces et dangers CBRN
- le développement de technologies protectrices qui minimisent les dommages au personnel, à l'équipement et à l'infrastructure causés par une exposition à des matières CBRN

- la prestation d'une formation CBRN spécialisée ainsi qu'une liaison pour soutenir les opérations des FAC au besoin
- la mise à disposition de la science et de la technologie servant à atténuer et réduire les effets immédiats sur la santé d'une exposition à ces dangers et ceux à long terme

Des investissements spécifiques sont ou seront réalisés dans les domaines suivants :

- l'analyse de risque sur les menaces et dangers CBRN, et l'évaluation des lacunes en matière de capacités
- la caractérisation des menaces
- un soutien aux acquisitions qui combleront toute lacune urgente en capacité de détection CBRN
- de nouvelles technologies pour la détection, l'identification et la surveillance rapides des menaces et risques CBRN
- le développement d'une nouvelle génération de matériaux pour les uniformes de combat, de systèmes et de prototypes innovants
- le développement de technologies de décontamination et de gestion des risques
- la formation en CBRN individuelle et collective en présence d'agents et tissus réels
- le soutien aux opérations, y compris la provision d'expertise de recours
- des CMM contre les menaces biologiques (à large spectre)
- des CMM contre les menaces chimiques
- des technologies de diagnostic
- de nouvelles plates-formes pour le développement de CMM

RDDC livre ses recherches en CBRN par l'intermédiaire des véhicules suivants :

- Centres de recherche de RDDC à Suffield et à Valcartier, ainsi que le Centre des sciences de la sécurité de RDDC pour les besoins conjoints en matière de sécurité publique
- des programmes d'innovation nationaux, dont le Programme d'innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité (IDEeS) et Solutions innovatrices Canada
- le Laboratoire national de microbiologie de l'Agence de la santé publique du Canada, dans le cas d'études sur les animaux de l'efficacité des CMM contre la COVID
- le Conseil national de la recherche, dans le cas de travaux novateurs sur les détecteurs d'agents chimiques et biologiques

- des ANS et mémorandums d'entente avec d'autres ministères, l'industrie et le milieu universitaire

Le protocole d'entente CBR entre l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni demeure le principal mécanisme de RDDC pour l'alignement stratégique de la DBC et la collaboration avec les Alliés. Des groupes de travail dans les domaines de l'évaluation des menaces et des dangers (Assess), de l'aide à la décision (Inform) et de la protection physique, de la décontamination et des contre-mesures médicales (Protect) identifient les tâches de R et D, puis ils coordonnent leur exécution par les nations membres. Un groupe de travail supplémentaire, avec la participation de la Suède, a été récemment formé pour faire face à la menace posée par les agents pharmaceutiques.

Des protocoles d'accord trilatéraux existent ou sont prévus avec la Suède et les Pays-Bas pour la recherche sur certains aspects de l'évaluation des risques biologiques et chimiques, la manipulation plus sûre des composés hautement toxiques et la gestion médicale des victimes d'incidents chimiques.

Le Canada coopère également avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas à mettre au point une nouvelle contre-mesure contre les agents neurotoxiques.

Nous avons appris que le financement du programme CBRN de RDDC a été augmenté de 72%, soit de 4,056 millions de dollars pour l'exercice 2021-22 à 7,066 millions de dollars au cours de l'exercice 2022-23.

Discussions avec le SMA (RDDC) et son équipe

Nous avons eu le plaisir de rencontrer le nouveau SMA (RDDC), le Dr Jaspinder Komal, et d'avoir l'occasion de partager nos observations faites lors de nos visites au CRS et au CSS avec lui et avec les membres supérieurs de son équipe. Nous avons de nouveau rencontré le Dr Komal lors de sa présentation aux visiteurs lors de l'exercice PRECISE RESPONSE. Nos observations ont été bien accueillies, comme toujours, et ont donné lieu à des discussions mutuellement bénéfiques à l'appui du mandat du Comité et de la mission de RDDC.

Commandement du renseignement des Forces canadiennes, SMA (Politiques) et Affaires mondiales

La transparence et la franchise ont encore une fois marqué nos discussions avec le personnel du renseignement et des politiques au QGDN et avec le personnel d'AMC. Ils ont fourni des informations non seulement sur l'ensemble des menaces et l'état de la CIABT et de la CIAC, mais également sur le Programme de réduction de la menace liée aux armes. Ce programme englobe les activités canadiennes entreprises à l'appui de l'adhésion de notre pays au Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes.

Menaces et capacité d'analyser les menaces

Comme indiqué précédemment dans ce rapport, les informations que nous avons reçues de l'état-major du renseignement attestent de la persistance de menaces crédibles d'agents de guerre biologique et chimique de la part d'acteurs étatiques et non étatiques, ce qui nécessite une préparation défensive appropriée. On nous a informé que la surveillance et l'évaluation en continu de l'ensemble de ces menaces reposent sur l'expertise d'un nombre extrêmement restreint d'experts, dont les rangs ont encore été réduits récemment en raison de départs à la retraite. En même temps, nous avons appris au cours de nos visites au siège social de RDDC d'un désir qu'il y ait une plus grande contribution du renseignement CBRN à la formulation du programme de R et D et que la capacité d'en déduire l'intention de l'adversaire mérite plus d'attention. De plus, certains acteurs malveillants exercent des pressions érosives sur les normes internationales relatives à l'utilisation interdite des armes biologiques et chimiques. La capacité spécialisée au COMRENSFC d'analyser les menaces nous semble donc de plus en plus importante. Étant donné le rôle clé du renseignement dans l'orientation de la R et D, les ressources consacrées à l'analyse de la menace qui pèse sur les FAC devraient être revues pour en assurer la suffisance.

Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines

En tant qu'État-partie à la CIABT, le Canada est tenu de :

- ne pas développer, posséder ou acquérir des armes biologiques ni faciliter leur production par un autre
- mettre en place une législation nationale de mise en œuvre, étendant l'interdiction des armes biologiques aux citoyens
- venir en aide à tout autre État attaqué avec une arme biologique
- faciliter un échange de connaissances le plus complet possible dans les sciences de la vie

Les responsables du AMC nous ont indiqué que les problèmes suivants continuent de limiter l'efficacité de la CIABT ou suscitent des inquiétudes :

- manque d'universalité d'adhésion – 14 États restent en dehors de la Convention, et pas tous les États-parties l'ont effectivement mise en œuvre
- l'absence d'une infrastructure institutionnelle et d'un régime de vérification dont dispose la CIAC – au lieu de cela, elle repose essentiellement sur une adhésion en toute bonne foi des États. (Une unité de trois personnes en appui à la mise en œuvre de la Convention sert de secrétariat du traité. Les États génèrent de la transparence en faisant une « déclaration » de toutes mesures de confiance, en partageant des informations sur les laboratoires NC 4, les programmes de recherche sur la défense biologique, les épidémies anormales, les publications scientifiques pertinents, sur tout programme offensif après

1946 et sur la capacité de production de vaccins. Le Canada soumet régulièrement de telles déclarations et les met à la disposition du public.)

- viabilité financière - manque de fonds de roulement
- la recherche biologique à des fins pacifiques pourrait être utilisée à mauvais escient ou exploitée pour développer des armes biologiques ou de les produire – ce que l'on appelle la recherche à double usage préoccupante ou RDUP. Il devient également difficile d'empêcher la prolifération d'armes biologiques sans entraver la recherche dans les sciences de la vie. Le Canada finance maintenant un poste au sein de l'Organisation mondiale de la santé consacré à cette question.

La politique du Canada est de continuer à chercher des moyens de soutenir le bien-être et l'efficacité opérationnels, financiers et techniques de la Convention.

Convention sur l'interdiction des armes chimiques

La CIAC est un traité mondial de désarmement qui interdit le développement, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, le transfert et l'utilisation des armes chimiques. Il contient des dispositions concernant les déclarations et les inspections des installations de production d'armes chimiques, et la destruction à l'étranger des installations de production et des armes.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) administre la Convention et gère un système de vérification complet qui comprend des déclarations de conformité, des inspections sur place des installations autorisées qui produisent, traitent ou consomment, importent ou exportent certains produits chimiques répertoriés, et enquêtes sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques. L'OIAC calcule que 98 % des armes chimiques déclarées par tous les États parties ont été détruites.

Nous avons entendu dire que l'OIAC suit de près la guerre en Ukraine, ayant reçu des notes diplomatiques l'informant que l'autre partie se prépare à utiliser des armes chimiques. On nous a également dit que la désinformation russe sur ce sujet était répandue.

Programme de réduction de la menace liée aux armes

Nous continuons d'être impressionnés par et Programme de réduction de la menace des armes ainsi que par l'ampleur de ses projets et activités en collaboration avec ses pays partenaires, des organisations internationales, des ONG et d'autres services gouvernementaux visant à atténuer les menaces posées par les armes CBRN et les matériaux connexes. (La collaboration internationale plus large est connue sous le nom de Programme de partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes). Les principales activités consistent à prévenir, détecter et répondre aux menaces d'armes de destruction massive, de sécuriser ou détruire le matériel CBRN dangereux, d'améliorer la sécurité dans les installations, de renforcer les réseaux mondiaux, et de renforcer la capacité chez nos partenaires

à respecter leurs obligations internationales. Il a livré plus de 1,6 milliard de dollars en programmation depuis 2002 et est actuellement financé à 73,4 millions de dollars par an.

En ce qui concerne les armes biologiques, le Programme facilite une collaboration entre les secteurs de la sécurité et de la santé à l'interface où leurs intérêts et responsabilités coïncident. En effet, un renforcement de la réponse de la santé publique aux épidémies naturelles renforce aussi la réponse aux épidémies délibérées. Son éventail d'activités comprend la sécurisation et la comptabilisation des agents pathogènes biologiques, la prévention d'abus délibéré des pathogènes, l'amélioration des réseaux de surveillance régionaux, le renforcement des instruments de non-prolifération et la promotion d'une conduite responsable dans les sciences biologiques. L'effort prioritaire du Programme est de mener l'initiative vedette du Partenariat mondial concernant la réduction des menaces biologiques en Afrique. Il a également été actif dans la réponse mondiale à la COVID via le financement de laboratoires biologiques au Ghana, au Nigeria, en Jordanie, en Afrique du Sud et aux Caraïbes, ainsi que la fourniture de plus de 13 millions de masques respiratoires à l'Afrique et à l'Asie du Sud-Est.

En ce qui concerne les armes chimiques, les activités du Programme visent à aider les États parties à la CIAC à mettre en œuvre leurs obligations, à faire face aux menaces émergentes posées par les armes chimiques et à soutenir les activités de destruction de ces armes. Les projets et activités récents ont inclus la cartographie du complexe d'armes chimiques de la Syrie et le renforcement des capacités de l'OIAC, grâce à une contribution de 10 millions de dollars à la construction d'un nouveau Centre de chimie et de technologie aux Pays-Bas.

Concernant la guerre en Ukraine, on nous a dit que :

- Le Canada a proposé et joué un rôle clé dans la rédaction d'une déclaration du Partenariat mondial au sujet de l'Ukraine (29 mars 2022) qui :
 - a exprimé son indignation face à l'évocation d'une menace d'utiliser des armes de destruction massive, et au fait que l'action militaire crée de graves risques CBRN pour la population et pour l'environnement, avec un potentiel de devenir catastrophiques
 - a exprimé sa consternation que les activités de réduction de la menace menées par le Partenariat mondial en Ukraine et avec l'Ukraine, menées en toute transparence et ouverture, aient fait l'objet d'allégations fabriquées et fausses, et a catégoriquement dénoncé cette campagne de désinformation malveillante et totalement infondée
 - a déploré que des installations civiles nucléaires, biologiques et chimiques en Ukraine subissent ou sont menacées par des attaques militaires imprudentes de la part de la Russie, et a condamné tout acte compromettant la sécurité de ces installations à fins pacifiques

- a réaffirmé son soutien total à l'Ukraine, qui est membre du Partenariat, et a déclaré sa détermination à continuer d'aider l'Ukraine de toute manière possible à contrer les risques CBRN causés par cette guerre
- Le Programme a collaboré avec le MDN pour acquérir et livrer une aide militaire non létale à l'Ukraine chiffrée à 18 millions de dollars, notamment des respirateurs CBRN et des filtres de rechange, des casques balistiques, des gilets pare-balles, des dosimètres et des téléphones satellites
- Le Canada et l'Allemagne dirigent les efforts du Partenariat pour coordonner l'aide supplémentaire liée aux CBRN
- Le Programme explore les moyens de contrer la désinformation russe sur les armes biologiques et chimiques

Quartier général du Commandement des opérations interarmées du Canada

Le Commandement des opérations interarmées du Canada (COIC) est responsable pour la plupart des opérations des FAC au Canada et à l'étranger. Il dirige les missions depuis la planification initiale jusqu'à la clôture. Il aide également à assurer une réponse rapide aux besoins émergents en planifiant pour les éventualités, et en soutenant les structures et processus nécessaires au commandement et contrôle, au renseignement et au soutien opérationnel.

Le personnel de la protection de la force du QG nous a mis au courant sur l'état des plans d'urgence pertinents à la DBC et a partagé leurs perspectives sur l'état de l'entreprise de la défense CBRN au sein des FAC.

Plan opérationnel de contingence RUBICON

RUBICON est le nom donné au plan d'urgence des FAC pour répondre aux incidents CBRN nationaux. En 2017, un officier du QG du COIC nous a expliqué en détail les facteurs pris en compte dans l'élaboration du plan. Cette année, le personnel a exprimé une opinion selon laquelle RUBICON s'est « flétri » et, en tant que tel, a besoin d'être examiné en détail pour vérifier les hypothèses sur lesquelles il est fondé, y compris les attentes des autorités civiles (fédérales, provinciales et municipales), la capacité d'intervention et l'état de préparation des FAC en comparaison avec ceux des organismes civils (premiers intervenants et autres). Il faut aussi confirmer les dispositions relatives au soutien spécialisé provenant de sources américaines conformément au Régime d'assistance civile États-Unis - Canada. Selon les résultats de cet examen, une révision appropriée du plan devrait suivre. À l'heure actuelle, nous comprenons qu'il n'y a aucune directive ou intention d'entreprendre un tel examen. Cela dit, le Comité estime qu'une mise à jour de ce plan d'urgence clé est justifiée.

État de l'entreprise de défense CBRN

Comme mentionné ci-haut, nous avons entendu dire que l'attention du personnel de protection de la force a été attirée sur l'état de « l'entreprise » de défense CBRN au sein des FAC par la guerre en Ukraine, en particulier par les menaces russes d'utiliser des armes de destruction massive et donc par la nécessité de répondre aux besoins en défense CBRN des forces canadiennes déployées dans le cadre de l'Opération REASSURANCE dans le cadre des mesures de dissuasion et d'assurance de l'OTAN en Europe centrale et orientale.

L'état-major est fermement convaincu que les FAC dans l'ensemble, mais surtout les forces conventionnelles, manquent une vision stratégique de la capacité et de l'état de préparation requis en matière de défense CBRN. Cela s'applique à la fois aux opérations nationales et continentales potentielles, ainsi qu'aux opérations expéditionnaires. Il manque également, a-t-on suggéré, une définition de l'entreprise de défense CBRN et une clarté concernant la responsabilité de haut niveau, l'autorité et l'imputabilité pour la mise en œuvre de la vision et de la gouvernance de l'entreprise. Il a également été observé qu'il n'y a apparemment aucun point de contact désigné pour les questions de défense CBRN au sein de l'état-major interarmées stratégique - cet élément du QGDN chargé de fournir des analyses et des conseils militaires au chef d'état-major de la défense (CEMD) dans les domaines de opérations, de la planification, du soutien et des initiatives stratégiques.

DDCBRNI

Le DDCBRNI fait partie de l'état-major de l'Armée canadienne au QGDN. Sa mission déclarée est de permettre aux FAC d'opérer en milieu CBRN par l'entremise de conseils d'experts, de développement des capacités opérationnelles, de la doctrine et politique et par la coordination des besoins en formation. Comme par le passé, la visite de cette année nous a fourni une mise à jour des activités et des problèmes sur l'étendue de cette mission. Cela dit, les discussions, comme au QG COIC, portaient sur l'état de l'entreprise de défense CBRN dans les FAC, les préoccupations exprimées par l'état-major de la protection de la force du COIC étant reprises et amplifiées par le directeur JCBRN D.

Les directives et les conseils pour la conduite de la défense CBRN par le MDN et les FAC sont contenus dans deux documents clés (dernière mise à jour en 2019) :

- Directives et ordonnances administratives de la défense (DOAD) 8006-0, Défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire
- Directives et ordonnances administratives de la défense 8006-1, Opérations, formation, instruction, et développement et maintien en puissance des capacités, en défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire

Malgré la rigueur et la clarté raisonnable de cette orientation et de ces directives, nous avons entendu dire que l'entreprise de défense CBRN opérait dans l'ensemble de la gouvernance de la force (développement de la force, génération de la force, emploi de la force, maintien en puissance de la force et gestion de la force) de manière ponctuelle, sans but cohérent ni vers un état final souhaité. La fonction de gestion de la force, qui est responsable de l'orchestration des autres fonctions conformément à la direction et à l'orientation au niveau stratégique, se trouve dégradée. Par conséquent, on a laissé l'entreprise s'éroder, ce qui crée un écart de capacité grandissant qui menace la capacité globale des FAC d'opérer dans un milieu CBRN.

Les facteurs aggravants seraient notamment :

- que la défense CBRN est une faible priorité
- un manque d'expertise en défense CBRN aux niveaux opérationnels et stratégique
- que les intervenants clés ne sont pas tenus responsables pour ce que les DOAD stipulent en matière de défense CBRN
- certaines responsabilités et autorités ne correspondent pas bien à l'organisation actuelle des FAC
- que les commandants n'identifient pas adéquatement les lacunes en capacité ni ne définissent leurs exigences, ce qui entraîne de mauvaises décisions en matière d'investissement
- peu ou pas d'entraînement collectif à la défense CBRN n'a lieu, ce qui entraîne un affaiblissement généralisé des compétences
- depuis la dissolution de la Compagnie de Défense nucléaire, biologique et chimique au profit d'investissements dans l'UIIC-CBRN des Forces d'Opérations Spéciales, la capacité de soutien général en défense CBRN souffre dans les forces conventionnelles

Pour remédier à cette situation, le DDCBRNI préconise le lancement d'une initiative de renouvellement de l'entreprise de défense CBRN dirigée par l'état-major interarmées stratégique qui examinerait et mettrait à jour les DOAD de défense CBRN, définirait l'entreprise, assurerait la définition et l'alignement corrects des responsabilités, des pouvoirs et des obligations, et plus important, tiendrait les autorités responsables de l'exercice de leurs responsabilités. Ce faisant, il est en outre conseillé de tenir étroitement compte de l'examen en cours de la politique CBRN de l'OTAN à laquelle participent le SMA (Politique) et l'AMC.

Puisque le personnel du QG du COIC a indépendamment exprimé ce même sentiment, nous sommes enclins à appuyer cette proposition.

QG Gp Svc S FC

Auto-injecteurs

L'inspection des stocks d'auto-injecteurs et le remplacement de ceux jugés défectueux se poursuivent. On nous a dit que les normes internationales relatives aux auto-injecteurs étaient en cours de mise à jour et que le fabricant américain d'auto-injecteurs, Meridian Medical Technologies, reprenait sa pleine production.

Doctrine médicale CBRN

Les efforts de revitalisation de la doctrine de la médecine opérationnelle se poursuivent, y compris la prise en compte de la doctrine alliée pour ce qui concerne la protection collective.

Formation clinique CBRN

Il a été confirmé que le Groupe des services de santé enverra du personnel médical à l'étranger (Royaume-Uni et États-Unis) pour obtenir une formation clinique CBRN. Il peut y avoir des possibilités ponctuelles de formation en équipe pour les techniciens médicaux affectés à la BFC Suffield.

Formation collective CBRN

Le Canada enverra une équipe médicale de six personnes en République tchèque pour participer à l'exercice CLEAN CARE 2022, un événement parrainé par le Centre d'excellence JCBRN de l'OTAN visant à exercer les compétences en décontamination, évacuation et traitement médical. Il s'agirait d'un groupe de travail médical-CBRN spécialisé déployé pendant les premières étapes d'une opération de soutien à la paix (opération de réponse à une crise sans déclenchement de l'article cinq) avec le soutien des premiers intervenants du pays hôte. Le scénario est une menace terroriste avec accès à des matériaux industriels toxiques et potentiellement à d'anciennes armes chimiques. Il existe également un contexte de maladies endémiques et de risques environnementaux compatibles avec une opération d'insertion précoce.

R et D CBRN

Les activités de R et D notables sous la direction du Service de santé comprennent un vaccin contre la peste, l'évaluation de la prophylaxie potentielle contre le SRAS-CoV-2, de nouveaux auto-injecteurs et le développement de biocapteur.

Collaboration Internationale

La collaboration internationale se poursuit dans deux cadres. Le premier est celui du Comité des chefs des services médicaux de l'OTAN, où des contributions sont apportées au groupe de travail médical CBRN, qui procède à des évaluations approfondies des risques médicaux CBRN et à une analyse des lacunes en matière de capacités. Le deuxième cadre est celui fourni par le Protocole d'entente CBR entre l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis, dans le cadre duquel

le Consortium sur les CMM CBRN opère et ou sont coordonnés les efforts de recherche et de développement des capacités.

Remplacement du DCMM

Nous continuons de fermement soutenir le remplacement et déplacement du DCMM, mais comprenons que cela pourrait prendre de nombreuses années, le projet étant 18e sur la liste pertinente des priorités en infrastructure des FAC. En attendant, nous sommes heureux que les rénovations visant à rapprocher laboratoire et des installations de stockage le plus possible aux normes BPF soient presque terminées. Nous saluons les efforts du Groupe des services de santé pour faire face au risque que cette situation engendre, et espérons que la sensibilisation accrue du public à l'importance d'équipements médicaux, d'installations d'approvisionnement et de distribution de produits pharmaceutiques appropriés sera bénéfique à cet égard.

Affaires réglementaires

À notre avis, les Affaires réglementaires demeurent proactives, diligentes et efficaces pour assurer le respect des règlements et des politiques de Santé Canada et du MDN, en matière de déclaration, de comptabilisation et de traitement des produits médicaux non homologués. Elle donne des conseils sur la réglementation de leur usage et, dans la mesure du possible, demande leur approbation réglementaire. La section des Affaires réglementaires est également efficace pour fournir un soutien au développement de produits au Programme stratégique de contre-mesures médicales, à la recherche de RDDC, au Consortium des contre-mesures médicales, aux fabricants et aux alliés. L'un des sujets de préoccupation mentionnés cette année est la nécessité urgente de réorganiser le système de suivi, du « berceau à la tombe », des produits médicaux non homologués. Santé Canada rend obligatoire un tel système et peut demander une comptabilisation des produits autorisés à tout moment.

Programme de contre-mesures médicales stratégiques

Ce Programme progresse bien. Sa principale préoccupation est désormais la capacité du DCMM à stocker les MCM qui seront bientôt procurés. On estime que le dépôt manquera d'espace d'ici 2028/29. Les entrepôts commerciaux offrent une solution à court terme, mais ne pourraient pas convenir aux produits contrôlés par le Médecin-chef. Un autre problème est l'obtention d'un financement de base pour assurer la disponibilité à long terme et la gestion sûre des stocks, tout comme le désir d'un soutien supplémentaire en renseignement pour pouvoir identifier les menaces médicales émergentes ou évoluées.

Forces maritimes du Pacifique

Au cours de sa visite aux Forces maritimes du Pacifique à Victoria, le Comité a reçu un bon aperçu de la politique, de la doctrine, de l'organisation, de l'équipement, des tactiques, des techniques, des procédures et de l'entraînement actuels en DBC de la MRC. Pris ensemble et gérés efficacement, ces éléments semblent constituer une capacité raisonnable pour répondre à l'attente de la Marine selon laquelle « l'équipage d'un navire doté de compétences CBRN individuelles et collectives, ainsi qu'une politique, des plans et des procédures CBRN clairs, sera en mesure de soutenir les opérations et peut donner de la flexibilité au commandement lorsqu'il opère dans un milieu CBRN »⁴

CIMLA GALIANO

Les experts au niveau tactique de la MRC en matière de défense CBRN sont le personnel des deux installations de formation en contrôle des avaries – KOOTENAY sur la côte est et GALIANO sur la côte ouest. On nous a dit que GALIANO forme environ 5 200 personnes par an dans une variété de domaines, de la lutte contre les incendies et les inondations à bord, les premiers secours, l'évacuation des blessés jusqu'à la défense CBRN. Les sujets en défense CBRN comprennent l'utilisation de l'ensemble de protection individuelle (combinaison, bottes et respirateur) et des CMM, ainsi que les équipements à bord portables et fixes. Le premier inclut des détecteurs portatifs tandis que le second comprend des détecteurs fixes, des stations de nettoyage, des systèmes de filtration CBRN, le système de surpression «Citadel» et le système pour pré-mouiller le navire. Pendant notre séjour à GALIANO, nous avons entendu exprimer le désir d'avoir davantage de possibilités de formation avancée en matière de CBRN pour les instructeurs. La récente affectation d'un instructeur de la MRC à l'É Pomp FC est une bonne nouvelle et pourrait faciliter l'attribution de plus de places à la Marine dans les cours avancés.

NCSM OTTAWA

Lors de visites antérieures à la MRC, nous avons appris que les préparatifs en défense CBRN spécifiques au déploiement sont informés par une évaluation de la menace CBRN en mission et que, au besoin, la formation et l'évaluation de la défense CBRN peuvent être effectuées en route vers le théâtre d'opérations. Cela dit, les opérateurs et officiers de l'information du combat naval (qui remplissent la fonction d'alerte et de signalement CBRN à bord des navires) avec lesquels nous avons parlé, ont exprimé leur inquiétude que, au cours des dernières années, il y avait eu peu ou pas de possibilités de formation individuelle formelle pour le personnel en défense CBRN. Ils ont poursuivi en suggérant que ce qui permettrait à la Marine de maintenir plus facilement le nombre requis de personnel qualifié est une modularisation des cours de sous-officier de la défense CBRN et d'officier de la défense CBRN pour correspondre à ces fonctions d'alerte et de rapport.

⁴ Royal Canadian Navy. Damage Control (Sea). Volume 2.

2e Escadre

La 2e Escadre, située à la BFC Bagotville, est l'escadre expéditionnaire aérienne de l'Aviation royale canadienne, une escadre vouée aux déploiements rapides en unité autonome, employant la puissance aérienne et fournissant un soutien connexe partout au Canada ou à l'étranger. L'escadre est un élément clé du Programme de la capacité expéditionnaire de la Force aérienne (CEFA), un investissement de 250 millions de dollars en équipement et infrastructure dont le mandat est d'optimiser la capacité de l'ARC à se déployer rapidement et à mener des opérations soutenues quand et où cela est nécessaire. L'Escadre comprend cinq escadrons : soutien opérationnel, soutien aux missions, ingénierie de construction, communication et contrôle aériens, et formation en expéditions aériennes. La capacité et l'expertise en matière de défense CBRN résident dans l'élément de protection de la force de l'escadron de soutien aux missions. La doctrine de l'ARC reconnaît que tous les environnements exigent le degré approprié de protection de la force pour garantir que les opérations peuvent être menées efficacement. Bien qu'il soit plus courant qu'une Force aérienne d'intervention (FAI) soit déployée dans un environnement à menace faible ou moyenne, la force doit toujours être prête à opérer dans des environnements aux menaces plus élevées, y compris des environnements hostiles. En tant que telles, dans un contexte expéditionnaire, les FAI nécessitent une protection de la force adéquate pour protéger les ressources vitales contre les attaques et pour minimiser les pertes opérationnelles en identifiant, détectant, évaluant, dissuadant et atténuant les menaces et les dangers connus.⁵

Encore une fois, selon la doctrine de l'ARC, les éléments clés de l'élément de protection de la force dans le domaine physique comprennent le renseignement, la sécurité protectrice, l'application de la loi, la défense CBRN, le génie de la protection de la force, la lutte contre les incendies, la défense terrestre, la défense aérienne et antimissile, le camouflage et la dissimulation, la protection de la santé de la force, ainsi que des programmes de sécurité et de prévention des pertes. Cela dit, l'ARC n'est pas équipée ni dotée en personnel pour assurer seule la protection des forces, en particulier dans les zones à haut risque, et aura normalement besoin d'un renfort de la part des FAC, forces alliées, forces de la coalition ou du pays hôte.

C'est dans ce contexte que nous avons appris que, à l'instar de la politique de la MRC, l'évaluation de la menace spécifique à une mission déterminera les exigences en matière de capacité et de préparation en matière de défense CBRN. On nous a également dit que l'Escadre n'avait reçu aucune directive récente concernant l'état de préparation CBRN. On a aussi déclaré leurs croyances selon lesquelles les FAI chercheraient à éviter un déploiement dans tout environnement contaminé par des matières CBRN ou industrielles toxiques, et que d'autres

⁵ Doctrine de l'Aviation royale canadienne : Opérations aériennes expéditionnaires (B-GA-402-005/FP-001). Publié avec l'autorisation du Commandant de l'Aviation royale canadienne. Centre de guerre aérospatiale de l'Aviation royale canadienne. Novembre 2020.

fourniraient un soutien supplémentaire intégré, rapproché ou généralisé à la défense CBRN (par exemple, la décontamination de l'équipement).

Compte tenu de ce qui précède, il n'était pas surprenant de découvrir que la capacité en défense CBRN de l'Escadre se limite à la protection individuelle (c.-à-d. combinaisons et respirateurs) et à l'équipement de détection, d'identification et de surveillance. Nous ne sommes pas en mesure de fournir une opinion définitive sur l'état de cette préparation. Du côté positif, on nous dit que tous les membres du personnel de l'Escadre suivent chaque année une formation dans une « cabane à gaz » (gas hut), tandis que du côté négatif, nous avons entendu dire qu'au moment de notre visite, il y avait deux postes de défense CBRN non pourvus dans l'équipe de protection de la force et qu'aucun personnel affecté n'avait reçu une formation avancée en matière de défense CBRN (même si un membre partait pour l'É Pomp FC le jour de notre visite).

Le Comité estime compréhensible et raisonnable la politique de l'ARC selon laquelle les exigences en matière de capacité et de préparation à la défense CBRN seront fonction de la menace propre à une mission. Cependant, l'Armée de l'Air a déclaré l'intention que ses FAI expéditionnaires puissent se déployer rapidement en réponse à des éventualités n'importe où dans un monde de plus en plus chargé de tensions et de conflits. Donc il nous semble souhaitable qu'il y ait une vérification des exigences minimales acceptables pour la composante de défense CBRN de ses éléments de protection de la force. A cet égard, les opportunités d'entraînement collectif de l'OTAN dont nous avons connaissance, telles que les exercices PRECISE RESPONSE (voir ci-dessus), BRAVE BEDUIN (alerte et rapport CBRN) et TOXIC TRIP (opérations en milieu contaminé sur un aérodrome déployé) pourraient à nouveau être dignes de considération.

CONCLUSIONS

Son programme d'activités, de séances d'information et de visites en 2022 n'ayant révélé aucun indice du contraire, le Comité conclut que :

- le MDN et les FAC respectent pleinement la politique canadienne de maintenir une capacité de lutte biologique et chimique purement défensive;
- les travaux de R et D et les activités de formation en DBC menés par le MDN et les FAC respectent les obligations du Canada en tant qu'État partie à la CIABT et à la CIAC;
- selon les observations du Comité, la menace pour la sécurité publique ou l'environnement résultant des travaux de R et D et des activités de formation en DBC menés par le MDN et les FAC est minime;
- bien qu'il y ait toujours place à l'amélioration, le programme DBC est dans son ensemble mené de manière professionnelle;

- le programme DBC est sans pratiques dissimulées ni duplicité.

RECOMMANDATIONS

Le Comité propose cette année six nouvelles recommandations. Nous continuerons cependant de poursuivre avec les responsables du MDN et des FAC une résolution mutuellement satisfaisante des trois recommandations formulées dans des rapports antérieurs qui restent ouvertes.

1. Vu la nature particulière et la complexité des risques et dangers dans le milieu de travail au CRS, et à la lumière du fait que le système de gestion de la sécurité et de l'environnement de RDDC est basé sur les critères de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), un officier de la sécurité générale (OSG) devrait être un hygiéniste du travail agréé. Donc, la classification du poste d'OSG devrait être revue en tenant compte de cette nouvelle exigence, avec les compétences, connaissances, expérience et responsabilités qu'elle implique.
2. Compte tenu de la nature de la R et D entreprise au CRS, un accord de niveau de service pour la fourniture par les FAC d'un soutien médical d'urgence au Centre devrait être négociée et mise en œuvre dès que possible.
3. Étant donné le rôle clé du renseignement dans l'orientation de la R et D, les ressources consacrées à l'analyse de la menace biologique et chimique à laquelle les FAC font face devraient être revues pour en assurer la suffisance.
4. Le rôle du CRS dans le soutien des FAC et des entités alliées en ce qui concerne de leur état de préparation doit être vérifié et, s'il est confirmé, le Centre devrait être organisé de manière appropriée et doté des ressources adéquates pour ce faire sans empiéter sur sa fonction de R et D.
5. Étant donné que les problèmes d'approvisionnement en temps opportun de fournitures de laboratoire et d'autres biens et services entravent gravement la productivité scientifique et la formation au CRS, la fonction d'approvisionnement à RDDC devrait être revue et, au besoin, réformée, afin d'assurer que les processus, les ressources affectées et les autorités adressent les besoins du personnel de première ligne.
6. Compte tenu des problèmes signalés concernant la gouvernance et la gestion de l'entreprise de défense CBRN, il convient d'appuyer la proposition d'initier un renouvellement sous la direction de l'État-major interarmées stratégique. Entre autres choses, il examinerait et mettrait à jour les DOAD de défense CBRN, donnerait une définition à l'entreprise, assurerait une définition et un alignement corrects des responsabilités, pouvoirs et obligations et ensuite, plus important encore, il tiendrait les autorités imputables pour l'exercice de leurs responsabilités. Ce faisant, il est en outre

souhaitable de tenir étroitement compte de ce qui découlera de l'examen en cours de la politique CBRN à l'OTAN, à laquelle participent le SMA (Politique) et AMC.

ÉTAT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ

Veillez consulter l'Annexe A pour prendre connaissance des réponses du MDN et des FAC aux recommandations du Comité.

ANNEXES

A – État des recommandations du comité

B – Acronymes et abréviations

ÉTAT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

1. **(2014) Nous encourageons l'accélération de l'approbation finale et du financement du projet pour remplacer les suites de NBS 3 du bâtiment 1 de RDDC Suffield de manière rapide et compatible avec la poursuite en toute sécurité du programme de défense biologique à court et à long terme. [Cette recommandation a été reformulée pour mieux refléter la situation en 2019]**

Réponse du MDN/des FAC (Juillet 2015): « Au cours de 2014, RDDC a examiné le besoin initial de 2004 et a investi des efforts considérables en vue de réviser l'énoncé des besoins (EB), de mettre à jour les documents d'identification de projet (SS (ID)), et d'examiner les principales options à présenter à un comité supérieur de révision (CSR) en avril 2015. Ce sera la première étape officielle en vue d'obtenir ce qui équivaut à un nouveau projet de 14M\$ dans le plan d'investissement en infrastructure du MDN. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2015): Nous nous félicitons cet effort, et nous suivrons de près le progrès de cette entreprise vitale. En attendant, nous conseillons vivement que la maintenance des systèmes critiques du bâtiment 1 continuent de recevoir une attention diligente.

Réponse du MDN/des FAC (Septembre 2016) : « Le MDN et les FAC ont lancé un processus de remplacement des laboratoires biologiques au Centre de recherche RDDC Suffield pour la manipulation des agents biologiques des groupes de risque 2 et 3. Ce projet a été signalé dans les plans internes de développement et d'acquisition et est en cours de revue et d'analyse des options. Tenant compte des processus administratifs, l'échéance prévue pour la mise à jour des installations existantes est de 3 à 5 ans. Pendant que ce processus se poursuit, RDDC continue d'exercer son vaste programme d'entretien préventif. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2016) : Nous reconnaissons que le transfert au SMA IE des responsabilités sur les biens immobiliers entraîne des complications additionnelles, mais nous continuons de réclamer une attention prioritaire à ce projet. Nous continuerons à surveiller et à faire état des progrès accomplis.

Réponse du MDN/des FAC (Avril 2017) : « Au cours du transfert des responsabilités en matière d'infrastructure au SMA (IE), la revue des projets en attente a entraîné un progrès important en ce qui concerne la recapitalisation des laboratoires chimiques et biologiques de Suffield, car il est devenu le projet prioritaire du SMA (S et T) dans la file d'attente de construction majeure du SMA (IE). Bien qu'il reste dans la liste des projets encore non financés, on s'attend à ce que ce développement aboutira à des actions concrètes dans un proche avenir. Le remplacement intérimaire des laboratoires biologiques se poursuit dans le cadre du programme de biens d'équipement. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2017) : En vue des sérieux problèmes d'infrastructure, nous applaudissons la nomination d'un gestionnaire de projet qui jouera un rôle déterminant dans l'avancement du projet.

Annexe A

au rapport du CEPDBC 2022

Réponse du MDN/des FAC (Avril 2018) : « Pendant le transfert des responsabilités au SMA IE, une revue des projets d'infrastructure en cours a entraîné une promotion importante de la recapitalisation des laboratoires chimiques et biologiques de Suffield, puisque ceci est devenu le projet du SMA S&T le mieux coté parmi les projets de construction majeure du SMA IE. Bien qu'il est encore non financée, on s'attend à ce que cette promotion se traduise par des actions concrètes dans un proche avenir. Le remplacement provisoire des laboratoires biologiques se poursuit dans le cadre du programme de biens d'équipement. Un énoncé des besoins pour ce remplacement est en cours d'élaboration. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2018) : Alors que les deux projets gagnent du terrain, on s'inquiète du fait qu'en dépit de leurs liens étroits, le projet IMCB risque d'être dissocié de la recapitalisation des laboratoires à plus long terme (classé au premier rang des projets prioritaires du MDN dans sa gamme de prix). Si cela se produisait et si le projet IMCB était abandonné, la continuité du programme de défense biologique serait menacée, étant donné la probabilité que l'installation de bio confinement vieillissante flanchera avant la fin du projet de recapitalisation des laboratoires. L'absence d'une installation de confinement biologique au CRS, même temporaire, compromettrait la capacité du Canada de s'acquitter de ses responsabilités nationales et de respecter ses engagements internationaux.

Réponse du MDN/des FAC (Février 2019) : « Lors du transfert des responsabilités au SMA IE, la revue des projets d'infrastructure en suspens a permis une nette amélioration de la recapitalisation des laboratoires de chimie et de biologie de Suffield, ce dernier étant devenu le projet de construction majeure du SMA ST le plus coté parmi ceux en attente chez le SMA IE. Bien qu'il reste encore non financé, on s'attend à ce que cette amélioration se traduise par une action concrète dans un proche avenir. Le directeur de projet du SMA IE chargé du projet de recapitalisation au CRS et un membre de son équipe de soutien de Construction de Défense Canada se sont rendus au SRC afin de rencontrer le personnel clé et de discuter des informations au cours des 24 prochains mois qui constitueront l'ensemble nécessaire à la définition du projet. Le remplacement provisoire des laboratoires de biologie se poursuit par le biais du programme de biens d'équipement importants. Cependant, les ressources humaines chez le SMA ST sont actuellement insuffisantes pour rencontrer les exigences qui feront progresser le projet à la prochaine étape avec le SMA Mat. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2019) : Au siège social de RDDC, le comité a été mis à jour sur les stratégies possibles pour le remplacement des suites vieillissantes de niveau de confinement 3. La recommandation restera ouverte. Le Comité continuera de souligner l'importance cruciale du renouvellement des infrastructures pour la sécurité des opérations et la poursuite des programmes.

Réponse du MDN/des FAC (Avril 2020) : « Les efforts se poursuivent pour la recapitalisation des laboratoires chimiques et biologiques de Suffield (Recap), avec les phases «Identification» et «Analyse des options» en cours pour élaborer un énoncé des besoins et une estimation des coûts, respectivement. Il est prévu que cela se produira sur

Annexe A

au rapport du CEPDBC 2022

une période de 24 mois à compter de l'automne 2020. Ces deux actions entraîneront la sélection d'un plan d'action pour la phase « Conception ». De plus, un site pour la nouvelle installation a été sélectionné et approuvé. Avec Recap maintenant avancé, son calendrier converge avec celui prévu pour l'Installation modulaire de confinement biologique (IMCB). À ce titre, on étudie actuellement des options de coordination des deux efforts. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2020) : Cette année, on nous a dit que le projet distinct IMCB avait été écarté en faveur de la construction du nouveau complexe de laboratoires, éventuellement par étapes. La nouvelle entreprise unifiée s'intitule Projet de modernisation du laboratoire. Un site modifié a été sélectionné et des contrats d'études préliminaires (impact environnemental, topographique, géophysique, etc.) ont été attribués. Le coût actuel estimé est de 275 à 350 millions de dollars, avec une occupation prévue d'ici 12 à 15 ans. Compte tenu de ce calendrier, des plans d'urgence en cas de défaillance catastrophique de l'infrastructure existante sont apparemment en cours d'élaboration. Nous serons intéressés d'en savoir plus sur ces plans car nous pensons qu'il est probable que l'installation vieillissante de confinement biologique tombera en panne avant que le projet de modernisation ne soit terminé. L'absence d'une telle installation au CRS, même temporairement, compromettrait la capacité du Canada de s'acquitter de ses responsabilités nationales et de ses engagements internationaux.

Réponse du MDN et des FAC (Avril 2021) : « Les efforts pour le projet de modernisation des laboratoires de recherche chimique et biologique de RDDC Suffield se poursuivent. Les phases « Identification » et « Analyse des options » pour élaborer un énoncé des besoins et une estimation des coûts, respectivement, sont planifiées sur une période de 24 mois via un contrat qui a été attribué. L'entrepreneur qui effectuera ces travaux termine présentement le processus de sécurisation. Les deux phases aboutiront à la sélection d'un plan d'action pour la phase "Conception". Le projet d'installation modulaire de bioconfinement (IMCB) est actuellement suspendu car le projet de modernisation progresse. Les deux projets font appel au même personnel scientifique. Leurs échéanciers convergent et leur mise en service est prévue à quelques mois d'intervalle. Le Comité d'examen indépendant pour l'acquisition de la défense a fourni des conseils sur le projet « Moderniser », ce qui a permis de renforcer les documents du projet avec une meilleure description des lacunes en matière de capacités. Le Comité a également souligné l'urgence de faire avancer ce projet avec un calendrier accéléré, si possible. »

Commentaire du CEPDBC (Décembre 2021) : L'incident de déversement de produits chimiques de février 2020 a mis en évidence plus que jamais auparavant les insuffisances actuelles de la conception du bâtiment principal du laboratoire/administration de Suffield, vieux de 66 ans - et comment ces lacunes aggravent le risque de tels accidents et la possibilité de blessures graves ou de décès. Le Comité souligne depuis longtemps ces insuffisances et recommande l'accélération du projet de modernisation des laboratoires de recherche biologique et chimique du CRS. Le comité d'examen indépendant pour l'acquisition de la défense a également souligné l'urgence de faire avancer ce projet. Nous comprenons que le sous-ministre délégué de la Défense nationale ayant été informé de cet incident par la haute direction de RDDC, est maintenant saisi du même impératif. Nous espérons donc que ce projet se concrétisera rapidement. Le SMA(IE) du MDN nous a

Annexe A

au rapport du CEPDBC 2022

invités à discuter de ce projet lors de notre prochaine visite au QGDN. Nous nous félicitons de cette opportunité et partagerons ce que nous apprendrons dans notre rapport 2022.

Réponse du MDN/des FAC (Août 2022) : « Les efforts du projet Modernisation des laboratoires de recherche chimiques et biologiques de RDDC Suffield se poursuivent. Les phases « Identification » et « Analyse des options » menant à l'élaboration d'un Énoncé des besoins (EB) et d'une estimation des coûts, respectivement, sont prévues sur une période de 24 mois au moyen d'un contrat avec une société d'experts-conseils en infrastructure. Les deux phases aboutiront à la sélection d'un plan d'action pour la phase « Conception ». Jusqu'à maintenant, l'entreprise sélectionnée a tenu de nombreuses discussions avec le personnel du Centre de recherches de RDDC Suffield (CRS) et du sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) [SMA(IE)] afin de recueillir des renseignements pertinents menant à l'élaboration d'une ébauche d'énoncé des besoins opérationnels pour laquelle des commentaires ont été fournis. D'autres réunions et discussions sont prévues entre le CRS RDDC et l'entrepreneur au cours des prochaines semaines et des prochains mois afin de peaufiner davantage le document. De plus, l'entrepreneur est chargé d'effectuer une analyse de rentabilisation des options, dans le cadre de laquelle quatre options sont présentées. Enfin, la Commission indépendante d'examen des acquisitions de la Défense (CIEAD) a fourni des conseils sur le projet de « modernisation » lors de la réunion CIE1; RDDC et le SMA(IE) se préparent maintenant pour la réunion CIE2. Dans l'ensemble, ce projet progresse plus rapidement que prévu étant donné que la date limite initiale pour l'élaboration de l'EB était octobre 2022. »

Commentaire du CEPDBC (Janvier 2023) : Notre rencontre avec le chef d'état-major du SM A(IE) a confirmé que des progrès solides ont été réalisés. Le calendrier du projet estime que les activités de développement et de définition (y compris l'achèvement de la conception) se poursuivront jusqu'en juin 2026, date à laquelle une soumission sera faite pour obtenir l'approbation de la mise en œuvre du projet avec une réponse à celle-ci attendue avant mars 2027. En tant que tel, le projet reste à risque. En cas d'approbation, les nouvelles installations devraient atteindre leur capacité opérationnelle initiale d'ici décembre 2032 et être pleinement opérationnelles et certifiées d'ici décembre 2034.

Commentaire du CEPDBC (Mars 2024) : « Les efforts du projet Modernisation des laboratoires de recherche chimiques et biologiques de RDDC Suffield se poursuivent. Les phases « Identification » et « Analyse des options » menant à l'élaboration d'un Énoncé des besoins (EB) et d'une estimation des coûts, respectivement, sont presque terminées. Un programme fonctionnel détaillé a été élaboré pour répondre à tous les besoins du RDDC Suffield. Ce travail mènera à la mise en place d'un plan d'action pour la phase de conception. L'équipe de projets prépare la documentation nécessaire pour obtenir l'approbation ministérielle afin de commencer les travaux de conception. Enfin, RDDC et le SMA(IE) se prépare actuellement à un nouvel échange avec la Commission indépendante d'examen des acquisitions de la Défense permettre à la commission de conseiller le MDN sur les travaux menés à ce jour. »

Statut : OUVERT

Annexe A
au rapport du CEPDBC 2022

2. (2016) Une évaluation approfondie des besoins uniques du CRS en matière de santé au travail et de soutien médical d'urgence devrait être menée sous la direction de RDDC afin d'identifier les lacunes et de concevoir et de mettre en œuvre des solutions à long terme impliquant les parties prenantes concernées. [Cette recommandation a été reformulée pour refléter la situation en 2019.]

Réponse du MDN/des FAC (Avril 2017) : « En tant qu'autorité nationale chargée de la supervision et de la mise en œuvre des directives relatives à la conformité, au contrôle et à la gestion des risques des activités S & T CBRN, le Chef d'état-major (Science et Technologie) procédera à une évaluation au cours de l'exercice 17-18 des besoins en matière de santé au travail et en soutien d'urgence au Centre de recherche de Suffield. Cette évaluation engagera toutes les parties intéressées à l'identification des lacunes possibles et à la proposition d'options pour y répondre. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2017) : Nous attendons avec impatience d'apprendre les résultats de cette évaluation lors de nos prochaines visites au CRS et au siège social de RDDC.

Réponse du MDN/des FAC (Avril 2018) : « Le système de gestion de la santé et de la sécurité (SGSS) du Centre de recherche de Suffield comprend un manuel général sur la santé et la sécurité avec des annexes pour chaque domaine de sécurité, y compris la sécurité chimique et biologique. Le SGSS est révisé deux fois par an et est actuellement en revue par les chefs de section et le personnel de sécurité concernés. En outre, le Centre de recherche de Suffield a établi un plan plus complet d'intervention d'urgence intégré, auquel participent le Centre médical de la base et le service d'incendie de la BFC Suffield. Pour refléter cela, des modifications aux accords sur les niveaux de service (ANS) sont en cours. En outre, le centre de recherche de Suffield subira un audit prévu de son système entier de sécurité plus tard en 2018. Au-delà, une initiative examinera la faisabilité d'intégrer le SGSS au sein de notre système de gestion environnementale. Au cours des dernières années, d'importants efforts internes ont été déployés pour établir un programme plus intégré de santé et de sécurité, ce qui indique qu'un examen complet par une organisation externe pourrait ne plus être nécessaire. Cependant, une fois l'examen du SGSS et l'audit de sécurité terminés, le Centre de recherche de Suffield réévaluera la nécessité d'effectuer d'autres examens. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2018) : Comme indiqué dans notre rapport de 2018, la situation en ce qui concerne la santé au travail et le soutien médical d'urgence s'est considérablement améliorée au cours de l'année écoulée. Néanmoins, le comité estime qu'une évaluation complète reste nécessaire pour stabiliser et maintenir les programmes et systèmes de soutien en matière de santé au travail et soutien médical à l'avenir. Il se peut que la révision actuelle du système de gestion de la santé et de la sécurité atteigne le même objectif. Nous demanderons donc un rapport sur les résultats de cette revue lors de notre visite au CRS en 2019, après quoi nous reverrons cette recommandation.

Annexe A
au rapport du CEPDBC 2022

Réponse du MDN/des FAC (Février 2019) :

« Notes de RDDC Suffield :

Le système de gestion de la santé et de la sécurité du Centre de recherche de Suffield comprend un manuel général sur la santé et la sécurité avec des annexes pour chaque domaine de sécurité, y compris la sécurité chimique et biologique. Le système de gestion de la santé et de la sécurité passe en revue deux fois par an et est actuellement sous examen par les chefs de section et le personnel de sécurité concernés.

Le Centre de recherche de Suffield a élaboré un plan plus compréhensif et intégré d'intervention d'urgence, qui associe le centre médical de la BFC Suffield, le service d'incendie de la BFC Suffield, la police militaire de la BFC Suffield et les Services de santé de l'Alberta. Pour refléter cela, certaines modifications aux accords de niveau de service actuels sont en cours. En effet, un exercice complet et intégré d'intervention d'urgence organisé par RDDC Suffield ayant eu lieu à la BFC Suffield le 5 septembre 2018 a démontré la coopération de RDDC Suffield pour réunir les parties prenantes concernées, notamment RDDC Suffield, le service d'incendie de la BFC Suffield, les ambulanciers de la BFC Suffield, la police militaire de la BFC Suffield, les médecins de l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield (connue sous le nom de BATUS) et les Services de santé de l'Alberta, à mener à bien l'un des exercices d'urgence les plus avancés au sein de l'agence. Le 7 septembre 2018, le SMA Affaires Publiques a publié toute nouvelle de l'exercice sur le site Web de Gouvernement du Canada (<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/nouvelles/2018/09/exercice-integre-dintervention-durgence-mene-avec-succes-ala-bfcsuffield.html>). En outre, le Centre de recherche de Suffield prévoit un audit externe de l'ensemble de son système de sécurité à l'automne 2019. De plus, une initiative a été lancée pour examiner la possibilité d'intégrer le système de gestion de la santé et de la sécurité dans le cadre de notre système de gestion de l'environnement.

Au cours des dernières années, des efforts internes importants ont été déployés pour mettre en place au Centre de recherche de Suffield un programme de santé et de sécurité plus intégré, conforme à la politique sur l'environnement, la santé et la sécurité du SMA ST, indiquant qu'un examen complet par une organisation externe d'audit pourrait ne pas être nécessaire. Cependant, une fois que l'examen en cours et l'audit externe sur la sécurité du système de santé et de la sécurité sont terminés, le centre de recherche de Suffield réévaluera la nécessité d'examen supplémentaires.

Notes des Services de santé des forces canadiennes :

[Ceci n'est] Pas lié aux Services de santé des Forces canadiennes. Les Services de santé des Forces canadiennes participeraient à un examen approfondi mais ne seraient pas le principal concerné. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2019) :

Malgré le fait que cette recommandation n'a pas été adoptée telle quelle au cours des années qui se sont écoulées depuis, nous avons noté et indiqué dans notre rapport de

Annexe A

au rapport du CEPDBC 2022

l'année dernière plusieurs améliorations substantielles et durables qui ont été louablement apportées localement par le CRS, la BFC Suffield et d'autres avec le soutien des autorités régionales et nationales. Le plus important d'entre eux a été l'engagement d'un conseiller médical par le CRS. Par conséquent, nos principales préoccupations ont été apaisées - au moins temporairement. Nous continuons cependant de penser que les éléments d'un programme de santé au travail et d'une capacité d'intervention médicale d'urgence qui répondent aux besoins du CRS (et qui sont largement en place déjà) devraient être définis localement, intégrés et incorporés dans un outil tel que le cadre existant de gestion des risques du CRS et que leur bon état soit surveillé. De plus, le cas échéant, ces éléments devraient être cimentés en place par une politique officiellement promulguée ou par des accords officiels entre les parties, y compris les parties qui ne font pas partie du MDN ou des FAC. Dès que la première de ces étapes sera achevée, le Comité serait enclin à clore la recommandation, ayant été supplantée par d'autres mesures.

Réponse du MDN/des FAC (Avril 2020) : « Le manuel du Système de gestion de la santé et de la sécurité est terminé et est disponible pour tout le personnel du Centre de recherche Suffield (CRS). Il s'agit d'un document général décrivant les divers éléments du programme de santé et sécurité du CRS ainsi que leurs interdépendances. Il a été conçu pour répondre à la norme OHSAS 18001: 07 CAN/CSA (équivalent ISO 45001: 2018) sur les meilleures pratiques de gestion de la santé et de la sécurité. De plus, un audit externe a été réalisé en septembre 2019 sur le système de gestion de la sécurité et de l'environnement, ce qui s'est très bien déroulé; le rapport est actuellement en ébauche et le CRS attend sa publication pour examiner et mettre en œuvre ses recommandations. De plus, une analyse des risques professionnels a été lancée en septembre 2019, avec la collecte de données menée par un scientifique du Centre de recherches de Toronto de Recherche et développement pour la défense Canada. Les données sont maintenant dans les mains d'un entrepreneur pour l'analyse. Un Plan intégré d'intervention d'urgence est également terminé, et comprend des plans de réponse d'urgence à une variété d'incidents. Les Services de santé des FC continueront de répondre aux besoins du CRS en matière de santé au travail et de soutien médical d'urgence. Le MDN et les FAC considèrent que cette recommandation est terminée. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2020) : Nous continuons de croire, cependant, que les composantes d'un programme de santé au travail et d'une capacité d'intervention médicale d'urgence qui répondent aux besoins du CRS (et qui existent déjà dans une large mesure) devraient être définies localement, intégrées et incorporées dans un outil tel que le cadre existant de la gestion des risques du CRS. De même, leur statut devrait être surveillé afin de pouvoir rapidement signaler à la direction toute réapparition de lacunes. De plus, le cas échéant, ces composantes devraient être cimentés en place par une politique officiellement promulguée ou par des accords formels entre parties, y compris non-MDN ou non-FAC, afin d'éviter un dérapage et une dépendance sur des relations personnelles spécifiques. Dès que la première de ces étapes sera achevée (selon nos discussions cette année avec le personnel du Centre, ce sera bientôt le cas), le Comité serait enclin à clore la recommandation, ayant été remplacée par d'autres actions.

Annexe A

au rapport du CEPDBC 2022

Réponse du MDN/des FAC (Avril 2021) : « Le manuel du système de gestion de la santé et de la sécurité est terminé et est disponible pour tout le personnel du Centre de recherche Suffield (CRS). Il s'agit d'un document global décrivant les divers éléments du Programme de santé et de sécurité du CRS ainsi que leurs interdépendances; il a été conçu pour répondre à la norme CAN/CSA OHSAS 18001:07 du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) (équivalent ISO 45001:2018) pour les meilleures pratiques de gestion de la santé et de la sécurité. De plus, un audit externe a été réalisé en septembre 2019 sur le système de gestion de la sécurité et de l'environnement et s'est très bien déroulé ; le rapport est actuellement à l'état d'ébauche et le CRS continue d'attendre sa publication pour examiner et mettre en œuvre les mesures recommandées. De plus, une analyse des risques professionnels a été lancée en septembre 2019, la collecte de données étant effectuée par un scientifique du Centre de recherche de RDDC à Toronto. L'analyse des données recueillies se poursuit et un rapport final est attendu. Le plan d'intervention d'urgence intégré est également complet, y compris les plans d'intervention d'urgence pour une variété d'incidents.

Le cadre de gestion des risques du CRS a été discuté en détail lors de la visite virtuelle avec le CEPDBC en septembre 2020, et l'intention derrière cette partie de la recommandation 2 a été clarifiée. Ce cadre est en train d'être mis à jour sur la base de cette discussion ; cependant, une date d'achèvement ne peut être fournie pour le moment pour deux raisons : 1) elle repose sur la mise à jour d'autres systèmes de suivi (par exemple, une liste des PON actuelles et leur historique de révision) ; et 2) une pénurie de personnel.

En ce qui concerne le soutien médical d'urgence, le CRS continue de s'appuyer sur le centre médical de la base pour les interventions d'urgence en cas d'exposition à des produits chimiques et sur notre conseiller médical sous contrat ainsi que sur la santé publique pour d'autres types d'expositions et d'incidents. À l'automne 2020, le médecin-chef de la base a été affecté et le nouveau médecin-chef de la base est arrivé. En raison de la COVID-19, aucun des cours CBRN habituels (cours CBRN aux États-Unis et au Royaume-Uni) n'était disponible pour le nouveau médecin-chef. Pour atténuer cela, le CRS de RDDC et le médecin-chef sortant de la base ont conçu et exécuté un cours clinique CBRN d'une semaine qui a également été offert à d'autres membres du personnel médical des FAC. Le cours a été bien accueilli et des discussions sont en cours pour en faire une offre régulière. »

Commentaire du CEPDBC (décembre 2021) : Nous continuons de croire que les composantes d'un programme de santé au travail et d'une capacité d'intervention médicale d'urgence, qui répondent aux besoins du CRS, devraient être définies localement et intégrées dans un outil tel que le cadre de gestion des risques du CRS, et que leur état doit être surveillé, en vue de signaler rapidement à la direction la réapparition de lacunes. De plus, le cas échéant, ces composantes devraient être cimentées en place par une politique officiellement promulguée ou des ententes formelles entre les parties, y compris des entités autres que le MDN ou les FAC, afin d'éviter les dérapages et la dépendance sur des relations personnelles spécifiques. Comme nous l'avons indiqué dans le rapport de l'année dernière, dès que la première de

Annexe A

au rapport du CEPDBC 2022

ces étapes est franchie, le Comité serait enclin à clore la recommandation comme ayant été remplacée par d'autres mesures. Nous avons examiné la première ébauche d'un tel cadre lors de notre visite en novembre et nous considérons qu'il s'agit d'un bon début. Nous attendrons qu'il soit finalisé avant de nous engager à clore notre recommandation.

Dans le même ordre d'idées, nous pensons que ce cadre se prêterait au suivi de la pertinence et de l'actualité des nombreuses PON en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur au CRS.

Réponse du MDN/des FAC (Août 2022) : « Cette recommandation est traitée au moyen d'une approche multidimensionnelle :

1) Le Manuel du Système de gestion de la santé et de la sécurité (SGSS) a été achevé et a été révisé pour la dernière fois en mars 2020; il est accessible à tout le personnel du CRS sur le site intranet de RDDC. Il s'agit d'un document global (examiné et mis à jour deux fois par année) qui décrit les divers éléments du programme de santé et de sécurité du CRS, ainsi que leurs interdépendances; il a été conçu pour répondre aux exigences de la norme 18001:07 des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail de l'Association canadienne de normalisation (CAN/CSA OHSAS) (équivalent de la norme ISO 45001:2018) relative aux meilleures pratiques en matière de gestion de la santé et de la sécurité. De plus, une vérification externe du Système de gestion de la sécurité et de l'environnement a été effectuée en septembre 2019 et s'est très bien déroulée; le rapport a été reçu en janvier 2020. Un exemplaire de ce rapport a été fourni au Comité à la suite de sa plus récente visite en personne. Bien que la vérification n'ait pas porté spécifiquement sur les éléments de sécurité chimique et biologique, elle a mis en évidence plusieurs cas de non-conformité connexes, y compris la nécessité de mettre à jour le Plan intégré d'intervention en cas d'urgence (PIIU). Le groupe Sécurité et hygiène du milieu (SHM) a pris des mesures correctives et examine les progrès chaque trimestre; le dernier examen a été effectué en février 2022. Le PIIU fait actuellement l'objet d'une révision majeure visant à améliorer la coordination avec d'autres documents d'intervention d'urgence (p. ex., les Instructions permanentes d'opération de l'Équipe d'intervention d'urgence).

2) Une analyse des risques liés à l'emploi a été lancée en septembre 2019 et une collecte de données a été effectuée par un scientifique du Centre de recherches de RDDC Toronto. Malheureusement, l'analyse des données n'a pas été effectuée et le groupe de SHM du CRS RDDC a maintenant adopté la tâche d'analyse. Un hygiéniste industriel agréé (HIA) a été embauché et effectuera les évaluations et les analyses dans la période de mai à juillet 2022.

3) En 2020, le Directeur – Service des incendies des Forces canadiennes a indiqué que le CRS devait élaborer et tenir à jour son propre plan de protection respiratoire CBRN. Ce plan est presque terminé et devrait être publié d'ici la fin de mai 2022.

4) Le cadre de gestion des risques du CRS a été mis à jour et légèrement modifié afin de mieux refléter les éléments de santé et de sécurité en place au CRS; cette activité est en

Annexe A au rapport du CEPDBC 2022

cours. Comme il a été mentionné précédemment, un manque de personnel pour gérer cette tâche a nui à son avancement.

5) Il existe maintenant un processus approuvé de création et de gestion des instructions permanentes d'opération (IPO) qui comprend une surveillance et un archivage appropriés. Ce processus sera mis en œuvre au printemps 2022, et on s'attend à ce que toutes les IPO du SRC, y compris celles qui sont essentielles à notre programme de santé et de sécurité, s'harmonisent graduellement.

6) En ce qui concerne le soutien médical d'urgence, le CRS continue de compter sur le Centre médical de la base (CMB) pour les interventions d'urgence en cas d'exposition à des produits chimiques. Pour les interventions en cas d'autres types d'expositions et d'incidents, le CRS compte sur notre conseiller médical contractuel et la Santé publique. À l'automne 2020, le CRS RDDC et le médecin-chef sortant de la base ont conçu et dispensé un cours clinique d'une semaine sur les interventions CBRN qui a été bien accueilli. Cependant, en raison des difficultés liées à la disponibilité des instructeurs et de la nécessité d'élaborer des cours officiels conformément aux normes de cours du Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes (SIIEFC), la position actuelle consiste à continuer d'obtenir l'instruction des États-Unis et du Royaume-Uni. En raison des récents incidents chimiques à l'échelle internationale et des connaissances spécialisées requises pour intervenir, RDDC et les Services de santé des Forces canadiennes (SSFC) tentent de mettre sur pied une équipe médicale nationale à des fins de suivi lors d'incidents chimiques. Cela comprendra probablement des mises à jour de la doctrine et de la pratique médicale actuelles; cette information sera partagée entre les réseaux de professionnels de la santé des Forces armées canadiennes.

7) Enfin, le conseiller médical du CRS RDDC a comparé les IPO du CRS à celles de la CMB pour cerner les lacunes. Il continue également de favoriser les relations avec l'Hôpital régional de Medicine Hat, dans le but de clarifier le soutien qui pourrait être offert par cet établissement. »

Commentaire du CEPDBC (Janvier 2023) : Bien que cette recommandation en soi n'ait pas été suivie d'effet, nous avons été heureux d'entendre le directeur du SRC, le commandant de la base et les autorités médicales des FAC convenir, au cours de la visite de cette année, de la nécessité d'un accord de niveau de service (ANS) couvrant la fourniture d'un soutien médical d'urgence à la SRC, et exprimer leur intention de le mettre en place. Ainsi, nous clôturerons notre recommandation de 2016 en faveur d'une nouvelle recommandation exhortant à la mise en œuvre rapide du SLA prévu.

Statut : CLOS

3. (2017) *Compte tenu de la compétence unique et essentielle du Dépôt central d'équipement médical, de l'importance opérationnelle d'une accréditation en bonnes pratiques de fabrication et de la valeur potentielle d'une collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada, le remplacement et la relocalisation de cette installation devraient être envisagés en vue de surmonter les lacunes et les obstacles posés par son état actuel et par son emplacement.*

Annexe A

au rapport du CEPDBC 2022

Réponse du MDN/des FAC (Avril 2018) : « Le Gp Svc S FC apprécie que le CEPDBC insiste sur ce point dans son rapport et souscrit entièrement à cette recommandation. L'état actuel, la capacité et l'emplacement de l'installation du Dépôt central de matériel médical (DCMM) présentent plusieurs risques pour la gestion continue de notre stock médical.

Une installation conforme aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) et une licence d'établissement délivrée par Santé Canada sont essentielles pour assurer la qualité des divers produits médicaux que le Groupe importe, entrepose, distribue et peut partager avec d'autres ministères et partenaires alliés. Une installation autorisée, dotée d'un solide système d'assurance de la qualité, devrait réduire au minimum le risque de compromettre les ressources médicales opérationnellement essentielles.

Un partenariat au niveau stratégique entre le Gp Svc S FC et l'ASPC a récemment été officialisé entre le médecin-chef et le vice-président de la Direction générale de l'infrastructure de sécurité sanitaire de l'ASPC. Des efforts continus seront déployés pour explorer des solutions à court terme tout en définissant un partenariat de collaboration continue axé sur les besoins communs en matière d'infrastructure et de gestion et d'approvisionnement coordonnés des stocks.

Le remplacement du DCMM a été identifié comme une exigence et a été inclus dans le plan d'infrastructure du MDN. Cependant, compte tenu de l'ordre de priorité actuel du projet, nous prévoyons attendre au moins dix ans avant que les installations ne soient remplacées et déplacées. Le Gp Svc S FC doit accepter et gérer ces risques, mais notre capacité de les atténuer demeure limitée. Bien que notre partenariat renforcé avec l'ASPC puisse introduire d'autres possibilités d'atténuation des risques, les limites de l'installation actuelle du DCMM empêchent la pleine réalisation des avantages de ce partenariat. La solution idéale au problème serait une accélération de l'approbation et du financement de ce projet et de premiers efforts sont en cours pour rehausser sa position sur la liste de priorisation ministérielle. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2018) :

Nous sommes encouragés par le soutien exprimé par le QG du Gp Svc S FC et les autres autorités du QGDN pour cette recommandation. Le remplacement du DCMM est maintenant identifié comme une nécessité et est inclus en tant que priorité no. 32 sur 144 projets d'infrastructure ministériels. Malgré ce placement, la construction ne débutera que dans plusieurs années. Entre temps, nous nous félicitons de l'intention du Groupe de continuer à renforcer son partenariat avec l'ASPC et, ce faisant, de chercher des moyens d'atténuer certains des risques liés à la situation actuelle du DCMM. Nous suivrons de près l'évolution de la situation dès notre prochaine visite au DCMM en 2019.

Réponse du MDN/des FAC (Février 2019) : «

Notes de RDDC Suffield :

Le Groupe des services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC) est reconnaissant que le CEPDBC insiste sur ce point dans son rapport et souscrit pleinement à cette recommandation. L'état actuel, la capacité et l'emplacement de l'installation DCMM

Annexe A au rapport du CEPDBC 2022

présentent plusieurs risques pour la gestion de nos stocks de médicaments. Une installation conforme aux Bonnes pratiques de fabrication (BPF) et une licence d'établissement livrée par Santé Canada sont essentielles pour garantir la qualité des divers produits médicaux importés, stockés, distribués et éventuellement partagés par le Groupe avec d'autres ministères et avec nos partenaires alliés. Une installation agréée, dotée d'un système robuste d'assurance qualité, devrait minimiser le risque de compromettre les ressources médicales essentielles aux opérations.

Un partenariat de niveau stratégique entre le Gp Svc S FC et l'ASPC a récemment été officialisé entre le médecin-chef et le vice-président de la Direction générale de l'infrastructure de la sécurité sanitaire à l'ASPC. Les efforts en cours viseront à trouver des solutions à court terme tout en prévoyant un partenariat continu axé sur les besoins communs en matière d'infrastructure et sur une gestion coordonnée des stocks et des achats.

Le remplacement du DCMM a été identifié comme une nécessité et a été inclus dans le plan d'infrastructure du MDN. Cependant, compte tenu de la hiérarchisation actuelle du projet, nous prévoyons qu'il faudra au moins dix ans avant que les installations soient remplacées et déplacées. Le Gp Svc S FC doit accepter et gérer ces risques, mais nos moyens de les atténuer restent limités. Bien que notre partenariat renforcé avec l'ASPC puisse offrir d'autres possibilités d'atténuation des risques, les limitations du DCMM actuel empêchent de tirer plein avantage de ce partenariat. La solution idéale au problème consisterait à accélérer l'approbation et le financement de ce projet. Des efforts sont actuellement déployés pour améliorer sa position sur la liste des priorités ministérielles.

Notes des Services de santé des forces canadiennes :

Le 18 novembre, une note d'information a été envoyée au SMA IE demandant l'autorisation de nouer une collaboration stratégique en matière d'infrastructure entre le MDN et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sur un entrepôt médical partagé à la BFC Trenton. Ce projet reste au 35e rang des priorités pour le SMA IE et au 3e rang pour les besoins en infrastructures du Commandement du personnel militaire. L'importance de ce projet pour les Svc S FC et les FAC continuera d'être soulignée. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2019) :

Les rénovations visant à amoindrir les lacunes de l'installation existante se poursuivent, y compris une proposition de construction d'une salle certifiée BPF pour permettre l'échange de produits avec l'ASPC. Nous encourageons le financement rapide de cette proposition.

Réponse du MDN/des FAC (Avril 2020) : « Le remplacement du Dépôt central de matériel médical (DCMM) continue d'être une priorité élevée pour les Services de santé des FC. Un certain nombre d'activités conjointes entre les Services de santé des FC et l'Agence de la santé publique du Canada ont eu lieu à l'appui de la nouvelle installation de DCMM. Des options de site à Trenton ont été développées et sont en attente d'un examen final.

Annexe A

au rapport du CEPDBC 2022

Dans l'ensemble, de bons progrès ont été réalisés dans le projet de construction d'une nouvelle installation de DCMM. »

Commentaires du CEPDBC (Décembre 2020) : Nous continuons d'appuyer fermement la nécessité de remplacer et de déplacer le DCMM, mais comprenons que cela ne se produira peut-être pas pour de nombreuses années - le projet étant 35e sur la liste pertinente des priorités d'infrastructure des FAC. En attendant, nous sommes heureux que des rénovations soient en cours visant à mettre la salle de laboratoire conforme aux normes. Nous saluons les efforts du Gp Svc S FC pour faire face au risque que cette situation engendre et espérons que la sensibilisation accrue actuelle du public à l'importance de l'équipement médical approprié ainsi que des installations d'approvisionnement et de distribution pharmaceutiques sera bénéfique à cet égard.

Réponse du MDN/des FAC (Avril 2021) : « Les exigences de conception initiales élaborées en 2018 ont défini la nécessité pour l'installation de se conformer aux bonnes pratiques de fabrication actuelles, telles que décrites dans la ligne directrice GUI-0069 de Santé Canada. Le personnel du projet a participé à l'identification d'emplacements potentiels et travaille actuellement avec les gestionnaires des biens immobiliers du MDN pour déterminer l'emplacement la mieux adaptée aux exigences des installations. Cependant, la réalisation du projet dépend de sa place dans la liste des priorités ministérielles et de la disponibilité des fonds. Le MDN maintient son engagement avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) au sujet d'une éventuelle collaboration dans la construction de cette installation qui pourrait servir les objectifs des deux organisations. Il convient de noter que les rénovations de la salle de laboratoire au DCMM sont presque terminées et que la cartographie des températures est prévue pour février 2021 et de nouveau à l'été 2021. Elle sera utilisée comme approche provisoire pendant que le projet d'investissement dans une nouvelle installation continue de progresser dans le processus des projets du MDN. »

Commentaire du CEPDBC (Décembre 2021) : Nous restons convaincus que l'emplacement, l'état et la capacité du DCMM méritent son remplacement et sa relocalisation, notant que la direction du Programme stratégique de contre-mesures médicales (PCMS) suggère qu'il fera bientôt face à encore plus de demandes. Cela dit, nous avons été impressionnés par les mesures provisoires qui ont été ou seront bientôt mises en œuvre au Dépôt pour répondre aux préoccupations les plus urgentes concernant son état et sa capacité.

Réponse du MDN/des FAC (Août 2022) : « Le Dépôt central de matériel médical (DCMM) demeure hautement prioritaire pour un nouveau projet de bâtiment sur la liste des projets prioritaires du Commandement du personnel militaire, mais compte tenu des pressions financières actuelles sur le SMA(IE), le calendrier du projet de DCMM est de l'ordre de 10 ans. Le ministère de la Défense nationale poursuit le projet de remplacement du bâtiment, et la Direction – Prestation des services de santé des Services de santé Forces canadiennes a repris contact avec l'Agence de la santé publique du Canada sur la faisabilité de l'interopérabilité pour l'entreposage des contre-mesures médicales critiques. Le DCMM cherche aussi activement à accroître sa capacité

Annexe A

au rapport du CEPDBC 2022

d'entreposage dans l'installation actuelle en réoccupant de l'espace actuellement utilisé par d'autres unités. »

Commentaire du CEPDBC (Janvier 2023) : Nous comprenons que ce projet est maintenant 18e sur la liste pertinente des priorités en infrastructure des FAC, mais que le délai d'achèvement reste d'environ dix ans. Nous attendrons une mise à jour sur les rénovations provisoires et l'agrandissement de l'espace de stockage lors de notre prochaine visite en personne au Dépôt.

Commentaire du CEPDBC (Mars 2024) « Le Dépôt central de matériel médical (DCMM) demeure hautement prioritaire pour un nouveau projet de bâtiment sur la liste des projets prioritaires du Commandement du personnel militaire, mais compte tenu des pressions financières actuelles sur le SMA(IE), le calendrier du projet de DCMM est de l'ordre de 10 ans. Le ministère de la Défense nationale poursuit le projet de remplacement du bâtiment et la Direction – Prestation des services de santé des Services de santé Forces canadiennes a repris contact avec l'Agence de la santé publique du Canada sur la faisabilité de développer de nouvelles infrastructures et capacités d'entreposage communes. Les SSFC ont entamé une analyse formelle des besoins actuels et futurs du DCMM en matière d'infrastructure. Les SSFC s'engagent à faire part à l'ASPC de leurs besoins en matière d'infrastructure d'entrepôt médical afin qu'ils puissent être pris en compte lors de la phase d'identification et d'analyse des options pour tout nouveau projet d'infrastructure envisagé par l'ASPC. Le CMED cherche aussi activement à augmenter sa capacité de stockage dans l'installation actuelle en réoccupant l'espace actuellement utilisé par d'autres unités. »

Statut : OUVERT

- (2022) Vu la nature particulière et la complexité des risques et dangers dans le milieu de travail au CRS, et à la lumière du fait que le système de gestion de la sécurité et de l'environnement de RDDC est basé sur les critères de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), un officier de la sécurité générale (OSG) devrait être un hygiéniste du travail agréé. Donc, la classification du poste d'OSG devrait être revue en tenant compte de cette nouvelle exigence, avec les compétences, connaissances, expérience et responsabilités qu'elle implique.**

Commentaire du CEPDBC (Mars 2024) « RDDC est actuellement en train de recruter un remplaçant pour le poste d'OSG de Suffield, en raison du départ à la retraite imminent (31 mars 2023) du titulaire. L'agrément d'hygiéniste du travail sera pris en compte lors de l'évaluation des candidats. Si cet agrément n'est pas possible au moment de l'embauche, RDDC s'efforcera de l'obtenir en permettant à l'intéressé de suivre une formation formelle ultérieure. La classification du poste sera réexaminée dans le contexte de son emplacement, de ses compétences et de ses responsabilités, y compris l'ajout de celles liées à l'hygiène du travail. »

Statut : OUVERT

Annexe A
au rapport du CEPDBC 2022

5. **(2022) Compte tenu de la nature de la R et D entreprise au CRS, un accord de niveau de service pour la fourniture par les FAC d'un soutien médical d'urgence au Centre devrait être négociée et mise en œuvre dès que possible.**

Commentaire du CEPDBC (Mars 2024) « Un accord de niveau de service régissant la prestation de soins médicaux d'urgence par les FAC au Centre de recherches de Suffield est en cours d'élaboration. Entre-temps, les soins médicaux d'urgence fournis au Centre par les FAC continueront d'être approuvés par le ministère et coordonnés directement entre le Centre et les éléments des services de santé des FAC à Suffield et à Edmonton. »

Statut : OUVERT

6. **(2022) Étant donné le rôle clé du renseignement dans l'orientation de la R et D, les ressources consacrées à l'analyse de la menace biologique et chimique à laquelle les FAC font face devraient être revues pour en assurer la suffisance.**

Commentaire du CEPDBC (Mars 2024) « Des mesures de recrutement sont en cours pour embaucher du personnel dans les domaines d'expertise chimique et biologique au sein de la Direction du renseignement scientifique et technique. En raison des exigences en matière d'habilitation de sécurité, il faudra probablement jusqu'à deux ans pour que le nouveau personnel soit pleinement opérationnel. Entre-temps, les manques de ressources sont atténués au moyen de plusieurs mesures : l'embauche d'un analyste expert du renseignement à la retraite dans le cadre d'un contrat occasionnel pour maintenir une certaine continuité, la poursuite de la collaboration avec d'autres agences de renseignement nationales ainsi qu'avec d'autres organisations du MDN et des FAC (D JCRBN D, par exemple) pour rester au fait des menaces et accroître la collaboration et le partage d'information avec les agences du Gp5 dans ce domaine. »

Statut : OUVERT

7. **(2022) Le rôle du CRS dans le soutien des FAC et des entités alliées en ce qui concerne de leur état de préparation doit être vérifié et, s'il est confirmé, le Centre devrait être organisé de manière appropriée et doté des ressources adéquates pour ce faire sans empiéter sur sa fonction de R et D.**

Commentaire du CEPDBC (Mars 2024) « RDDC est à mi-chemin d'un processus pluriannuel d'amélioration de la gouvernance des programmes, y compris la convergence des demandes dans une image commune de la situation opérationnelle. Dans le cadre de ce processus, des efforts sont en cours pour définir les besoins à long terme dans les domaines d'activité de la recherche et de la formation, en ce qui concerne la défense CBRN. De plus, le Directeur général – Science et ingénierie (Recherche et développement) met actuellement en œuvre un nouveau processus de gestion des capacités qui sera entièrement en place au cours de l'AF 2023-2024. Ce processus sera appliqué pour confirmer les besoins en capacités scientifiques de chaque centre de recherche de RDDC, y compris Suffield, et pour s'assurer qu'ils disposent des ressources nécessaires et qu'ils sont configurés de manière appropriée pour remplir leur mandat. »

Statut : OUVERT

Annexe A au rapport du CEPDBC 2022

8. **(2022) Étant donné que les problèmes d’approvisionnement en temps opportun de fournitures de laboratoire et d’autres biens et services entravent gravement la productivité scientifique et la formation au CRS, la fonction d’approvisionnement à RDDC devrait être revue et, au besoin, réformée, afin d’assurer que les processus, les ressources affectées et les autorités adressent les besoins du personnel de première ligne.**

Commentaire du CEPDBC (Mars 2024) « Le service des achats de RDDC a connu une année de transition importante au cours de laquelle un certain nombre de changements majeurs ont eu lieu, notamment la rotation du personnel, une capacité d’embauche limitée en raison des pressions salariales, un nouveau modèle de prestation de services d’achat, une restructuration intérimaire et un nouvel outil de hiérarchisation des priorités. En dehors de RDDC, d’autres facteurs ont eu un impact sur les opérations d’acquisition. En particulier, le MDN a adopté une mise à jour de son Système d’information de la gestion des ressources de la défense (SIGRD), qui enregistre et permet les transactions financières, d’approvisionnement et de gestion des actifs, entre autres fonctions. Ces modifications ont entraîné des efforts supplémentaires considérables pour codifier tous les biens avant leur acquisition. Bien que cela permette de mieux comptabiliser les actifs du ministère, l’impact opérationnel a été un ralentissement significatif des délais de traitement des acquisitions.

Comme pour toute période de transition majeure, celle-ci présente des occasions considérables de réinventer/modifier nos outils et nos processus afin de mieux soutenir le personnel de première ligne. Il convient de noter l’utilisation accrue des cartes de paiement, un modèle de gestion des ressources d’approvisionnement piloté par le centre pour permettre la flexibilité et faciliter la réaffectation des ressources aux priorités les plus importantes de l’organisation, un nouvel outil permettant de hiérarchiser les demandes individuelles de manière équitable dans l’ensemble de l’organisation et les récentes approbations pour commencer à pourvoir les postes vacants dans le domaine de l’approvisionnement. La plupart de ces initiatives sont en cours d’élaboration depuis le milieu de l’AF 2022-2023 et seront mises en œuvre au cours de l’AF 2023-2024. »

Statut : OUVERT

9. **(2022) Compte tenu des problèmes signalés concernant la gouvernance et la gestion de l’entreprise de défense CBRN, il convient d’appuyer la proposition d’initier un renouvellement sous la direction de l’État-major interarmées stratégique. Entre autres choses, il examinerait et mettrait à jour les DOAD de défense CBRN, donnerait une définition à l’entreprise, assurerait une définition et un alignement corrects des responsabilités, pouvoirs et obligations et ensuite, plus important encore, il tiendrait les autorités imputables pour l’exercice de leurs responsabilités. Ce faisant, il est en outre souhaitable de tenir étroitement compte de ce qui découlera de l’examen en cours de la politique CBRN à l’OTAN, à laquelle participent le SMA (Politique) et AMC.**

Commentaire du CEPDBC (Mars 2024) « Les efforts visant à maintenir l’efficacité et la pertinence de la série DOAD 8006 se poursuivent. En octobre 2022, le personnel et les intervenants ont procédé à un examen de routine de la DOAD. Les propositions de changement seront examinées régulièrement par les bureaux de responsabilité

Annexe A
au rapport du CEPDBC 2022

appropriés. Les changements spécifiques seront dûment examinés et des mesures appropriées seront prises.

La Politique de défense CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire) de l'OTAN, publiée et approuvée par tous les membres de l'OTAN en juillet 2022, sera mise en œuvre par les FAC dans le cadre des processus de planification existants et de leurs plans de capacités. Le Canada est tout à fait d'accord avec les principes fondamentaux et les engagements visant à renforcer ses capacités militaires CBRN et sa résilience, qui sont conformes à la politique de défense du gouvernement du Canada. Le gouvernement constate et approuve, en particulier, que « les plans nationaux de développement des capacités soutiendront la mise en œuvre intégrale et en temps voulu des capacités de défense CBRN, en particulier celles dont l'Alliance a besoin conformément au processus OTAN de planification de défense ».

Statut : OUVERT

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AChE – acétylcholinestérase

AMC – Affaires mondiales Canada

ANS – accord sur les niveaux de service

ARC – Aviation royale du Canada

ASPC – Agence de la santé publique du Canada

BFC – base de forces canadiennes

CBRN – chimique, biologique, radiologique et nucléaire

CBRNe – chimique, biologique, radiologique, nucléaire et explosif

CEPDBC – Comité d’examen du programme de défense biologique et chimique

CIABT – Convention sur l’interdiction des armes biologiques et à toxines

CIAC – Convention sur l’interdiction des armes chimiques

CIMLA – Centre d'instruction en matière de lutte contre les avaries

CMM – Contre-mesures médicales

CMR – Collège militaire royal

COMFOSCAN – commandement des Forces d’opérations spéciales du Canada

COMRENSFC – commandement du renseignement des Forces canadiennes

CRS – Centre de recherche de Suffield

CRV – Centre de recherche de Valcartier

CSCSHA -- Centre scientifique canadien de santé humaine et animale

CSS – Centre des sciences pour la sécurité

CTA – Centre de technologie antiterroriste

DAC – Division aérienne du Canada

D Défense CBRN – Direction de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire

DBC – Défense biologique et (ou) chimique

DCMM – dépôt central de matériel médical

DDCBRNI – Direction de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire

DOAD – Directives et ordonnances administratives de la Défense

ANNEXE B
Au Rapport annuel CEPDBC 2022

E Pomp FC – École des pompiers et de défense nucléaire, biologique et chimique des Forces canadiennes

FAC – Forces armées canadiennes

Gp Svc S FC – Groupe des Services de santé des Forces canadiennes

ICUPE – Installation unique nationale canadienne à petite échelle

IMCB – Installation modulaire de confinement biologique

MDC – mesures de confiance

MDN – ministère de la Défense nationale

MRC – Marine royale du Canada

NBS – niveau de biosécurité

NCSM – Navire canadien de Sa Majesté

OIAC – Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

ONTAP – « Online Turbo Approval Process », procédure en ligne d'approbation rapide

OSG – Officier de sécurité générale

OTAN – Organisation du traité de l'atlantique nord

PCMS – Programme de contre-mesures médicales stratégiques (précédemment CMMMGB – Contre-mesures médicales pour les menaces de guerre biologique)

PCSS – Programme canadien pour la sûreté et la sécurité

PON – procédure opérationnelle normalisée

PROCOL – Protection collective

PSA – Plan de surveillance administrative

QG – quartier général

QGDN – quartier général de la Défense nationale

R et D – recherche et développement

RDDC – Recherche et développement pour la défense Canada

RDUP – recherche à double usage préoccupante

S et T – science et technologie

SMA IE – sous-ministre adjoint (Infrastructure et Environnement)

SMA RDDC – sous-ministre adjoint (Recherche et développement pour la défense Canada)

ANNEXE B

Au Rapport annuel CEPDBC 2022

SMA ST – sous-ministre adjoint (Science et technologie)

SPAC – Services publics et approvisionnement Canada

UIIC-CBRN – Unité interarmées d'intervention du Canada – CBRN